

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1787

17 juillet 2012

SOMMAIRE

A.B. Contemporary Art S.à r.l.	85771	IPConcept Fund Management S.A.	85766
Aclepios SA	85773	JPMorgan Private Bank Funds I	85734
Agresto S.à r.l.	85772	KBC Institutional Cash	85735
Agriculture Investment Company S.A. ...	85774	Keytrade Bank Luxembourg S.A.	85776
AG S.A.	85774	Kihn	85776
Akbank Turkish Sicav	85774	Laborde S.A.	85733
Allianz Global Investors Fund II	85772	Malicar Finance S.A.	85734
Alta Investissements S.A.	85733	MAMERANUS Participations S.A.	85773
AMA SICAV-SIF	85770	MS Multi	85766
Aramark S.à r.l.	85772	New Quick Wash Sàrl	85767
Arup (Luxembourg) S.à r.l.	85772	Procimbria Finance Luxembourg S.A. ...	85733
Bellevue Funds (Lux)	85730	Promint Holding S.A. SPF	85768
Boaz S.A.	85732	QL Investments S.A.	85768
Bourne Park Capital (Lux) S.A. SICAV -		RAGLAN German Property S.A.	85767
SIF	85731	RM2 International S.A.	85730
Braunfinanz	85732	Romulus Core	85767
&coll Sàrl	85771	SOGETI Luxembourg S.A.	85768
ESJ S.C.A. SICAR	85736	Sword Group SE	85769
European Energy Systems S.A.	85774	Tabiadasc Real Estate S.A.	85734
First State European Diversified Infra-		Tee-Par Luxembourg S.A.	85770
structure German Feeder Fund SCA, SI-		Tenke S.A.	85736
CAV-FIS	85770	Tri Aqua Holdings Sàrl	85769
Hapo G.m.b.H.	85775	Well Investments S.A.	85771
Harbour LuxCo S.à r.l.	85776	World Art Net Group S.A.	85732
Haspa PB HBSF	85766	YooCap Holdings Sàrl	85773
Icare Promotions Luxembourg S.à r.l.	85776		

RM2 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.740.

The shareholders of the Company are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held extraordinary at the registered office 5, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg, on *July 25th, 2012* at 2.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Director's annual report and the Auditor's report relating to the company only and the consolidated accounts for the business of the Company and its subsidiaries for the year as per December 31st, 2011;
2. Approval of the annual statutory financial statements of the Company as per December 31st, 2011 in accordance with Luxembourg accounting standards and allocation of the results as per December 31st, 2011;
3. Approval of the consolidated financial statements of the Company as per December 31st, 2011 in accordance with international financial reporting standards;
4. Special vote on the discharge to the members of the board of directors for their duties performed as of December 31st, 2011;
5. Special vote on the discharge to the auditor for his duties performed as of December 31st, 2011;
6. Question of an eventual dissolution of the company, according to article 100 of the commercial company law of August 10, 1915;
7. Statutory elections of board members and auditor;
8. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012079978/317/25.

Bellevue Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.566.

Die Aktionäre der Bellevue Funds (Lux) (die "SICAV") werden hiermit informiert, dass eine

ERSTE AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der SICAV (die "Versammlung"), am *25. Juli 2012* um 16.00 Uhr am Sitz der Zentralverwaltungsstelle der SICAV (RBC Dexia Investor Services Bank S.A.) 14, Porte de France, L-4360 Esch-Sur-Alzette, Luxemburg abgehalten werden soll und soweit am diesem Tag Beschlussfähigkeit besteht über folgende Tagesordnungspunkte beschlossen werden soll.

Tagesordnung:

1. Einfügung eines neuen Paragraphen in Artikel 17 der Gesellschaftssatzung (die "Satzung") mit Wirkung vom 25. Juli 2012, durch den die Gesellschaft die Befugnis erhält, über Kreuz in Teilfonds anzulegen.
Der Paragraph unter Artikel 17 (c) der Satzung wird folgenden Wortlaut haben:
Ein Teilfonds (der "Überkreuzbeteiligungen haltende Teilfonds") kann in einen oder mehrere andere Teilfonds der Gesellschaft investieren.
Für den Kauf von Anteilen eines anderen Teilfonds (der "Ziel-Teilfonds") durch den Überkreuzbeteiligungen haltenden Teilfonds gelten folgende Bedingungen:
 - a) Der Ziel-Teilfonds darf nicht in den Überkreuzbeteiligungen haltenden Teilfonds investieren;
 - b) der Ziel-Teilfonds darf höchstens 10% seines Nettovermögens in OGAW (einschließlich anderer Teilfonds) oder andere OGA investieren, die in Punkt 17 (c) aufgeführt sind;
 - c) die mit den Anteilen des Ziel-Teilfonds verbundenen Stimmrechte werden für den Zeitraum der Anlage des Überkreuzbeteiligungen haltenden Teilfonds ausgesetzt;
 - d) der Wert der Anteile des Ziel-Teilfonds, die sich im Besitz des Überkreuzbeteiligungen haltenden Teilfonds befinden, wird bei der Berechnung des geforderten Mindestkapitals von EUR 1.250.000 nicht berücksichtigt; und
 - e) die Kumulierung von Verwaltungs-, Zeichnungs- bzw. Rücknahmegebühren ist verboten.
2. Neben der formellen Anpassungen einzelner Artikel der Satzung erfolgt die Abänderung des Wortlautes einer Reihe von Satzungsartikeln (Artikel 3, 13, und 17) und die Einführung des neuen Artikels 24 mit Wirkung vom 25. Juli 2012 entsprechend den Vorgaben des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen (das "Gesetz von 2010"), mit dem die Richtlinie 2009/65/EG des Europäischen Parlaments und des Rates vom 13. Juli 2009 (die "OGAW-IV Richtlinie") umgesetzt wurde, insbesondere (nicht erschöpfende Zusammenfassung):

- Austausch aller Verweise auf das Gesetz vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen durch Verweise auf das Gesetz vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen;
 - Abänderung der Bestimmungen über die Schliessung, Zusammenlegung oder Umwandlung von Teilfonds entsprechend den Vorgaben des Gesetzes von 2010 im Hinblick auf die Schliessung von Teilfonds und deren Klassen, die Zusammenlegung der Gesellschaft oder von Teilfonds mit einem anderen OGAW oder einem seiner Teilfonds, die Zusammenlegung von einem oder mehreren Teilfonds.
3. Umformulierung der Satzung mit Wirkung vom 25. Juli 2012 gemäss den verschiedenen Änderungen, die von der ausserordentlichen Generalversammlung beschlossen wurden, und Anführung des Hinweises, dass die englische Fassung der Satzung massgebend ist.
 4. Verschiedenes.

Der vollständige Wortlaut der überarbeiteten Satzung kann von den Aktionären am Geschäftssitz der Gesellschaft in 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg angefordert werden.

Der Wortlaut der vorgeschlagenen Satzungsänderungen ist auf Anfrage beim Sitz der Gesellschaft kostenlos erhältlich.

Für die Beschlussfähigkeit dieser ausserordentlichen Generalversammlung müssen mindestens 50% der im Umlauf befindlichen Aktien vertreten sein, damit rechtswirksam über die Änderung der Satzung beschlossen werden kann.

Für die Beschlussfassung ist die Zustimmung von mindestens zwei Dritteln der abgegebenen Stimmen erforderlich. Nicht zu den abgegebenen Stimmen zählen jene, die mit Aktien verbunden sind, für die der Aktionär nicht an der Abstimmung teilgenommen, für die er sich der Stimme enthalten oder eine ungültige Stimme abgegeben hat.

Wird keine Beschlussfähigkeit erreicht, so wird die ausserordentliche Generalversammlung mit derselben Tagesordnung erneut einberufen. Für diese neu einberufene ausserordentliche Generalversammlung gelten keine Vorschriften bezüglich der Beschlussfähigkeit. Beschlüsse werden mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der Stimmen der bei dieser ausserordentlichen Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Vollmachten, die für die erste ausserordentliche Generalversammlung eingehen, werden aufbewahrt und behalten auch für die vertagte ausserordentliche Generalversammlung ihre Gültigkeit.

Die Aktionäre werden hiermit darüber informiert, dass sie ab erstmaliger Veröffentlichung dieser Einladung zum 9. Juli 2012 die Möglichkeit haben, ihre Anteile innerhalb von 4 Wochen, d.h. bis zum 9. August 2012 kostenfrei zurückzugeben, sollten sie mit den Änderungen nicht einverstanden sein.

Um zur Sitzung zugelassen zu werden, schicken Sie bitte spätestens fünf (5) Geschäftstage vor der ausserordentlichen Generalversammlung ein entsprechendes Fax an die Zentralverwaltungs-, Hauptzahl- und Domizilierungsstelle, Registerstelle RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette (Faxnummer +352 2460-3331).

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post an RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette (Faxnummer +352 2460-3331) bis spätestens fünf (5) Geschäftstage vor der ausserordentlichen Generalversammlung.

Luxemburg, den 9. Juli 2012.

DER VERWALTUNGSRAT .

Référence de publication: 2012081630/755/68.

Bourne Park Capital (Lux) S.A. SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.403.

As the Annual General Meeting scheduled to 15 May 2012 could not validly deliberate and decide on the items of the agenda, the Board of Directors convenes the Shareholders of BOURNE PARK CAPITAL (LUX) S.A. SICAV-SIF to attend the

SECOND ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the company on 31 July 2012 at 11.00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the authorised Auditor
2. Approval of the financial statements as at 31 December 2010
3. Approval of the financial statements as at 31 December 2011
4. Allocation of results
5. Discharge to the Directors
6. Renewal of the mandate of the authorised Auditor
7. Statutory elections
8. Remuneration of the Directors

9. Miscellaneous

The Shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the Sicav. The shareholder who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors (fax n°: +352 49 924 2501) at least five calendar days before the meeting.

Référence de publication: 2012077485/755/26.

World Art Net Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 134.039.

The Shareholders are invited to attend a

GENERAL MEETING

that will be held on *August 6th, 2012* at 10.00 a.m. at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

1. Resignation of directors;
2. Appointment of new director;
3. Empowerment;
4. Miscellaneous.

July 16, 2012.

The Board of Directors .

Référence de publication: 2012081644/9463/15.

Boaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 62.228.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière extraordinaire le *6 août 2012* à 11h00 au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2011;
2. Affectation du résultat au 31 décembre 2011;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011;
4. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2012085644/18.

Braunfinanz, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 54.240.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le *3 août 2012* à 10.00 heures à l'adresse du siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012086513/534/16.

Laborde S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 28.099.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

du lundi 6 août 2012 à 10.00 heures au siège de la société 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, dans les bureaux de la Fiduciaire Jean-Marc FABER, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Rapport du Liquidateur sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011;
- b. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 2011;
- c. Article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
- d. Divers.

Le liquidateur.

Référence de publication: 2012086514/780/16.

Alta Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 27.616.

Messieurs les Actionnaires sont conviés à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le mardi 31 juillet 2012 à 11 heures au siège social de la Société.

Il sera présenté à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur;
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure;
3. Décharge à donner aux membres du bureau de l'assemblée;
4. Conservation des livres et documents de la Société;
5. Clôture de la liquidation;
6. Divers.

Pour le cas où il ne serait pas possible à l'actionnaire d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, il voudra bien renvoyer, dûment complété et signé, un pouvoir en faveur du représentant de son choix.

Suivant l'article 14 des statuts, les propriétaires d'actions au porteur doivent effectuer le dépôt 5 jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2012076584/22.

Procimbria Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 47.533.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be exceptionally held on July 25, 2012 at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2011
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012081629/795/15.

Malicar Finance S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 31.830.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le 25 juillet 2012 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2012.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012080676/1023/17.

Tabiadasc Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.240.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Thursday, the 26th of July 2012 at 2.00 p.m. at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the supervisory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2011.
3. Appropriation of results as of December 31, 2011.
4. Discharge to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.
6. Resignation of Mrs. Virginie DOHOGNE as B director, and discharge.
7. Appointment of Mr. Xavier SOULARD, company director, born in Châteauroux (France), on August 14, 1980, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as B director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2013.
8. Sundry.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012080700/29/23.

JPMorgan Private Bank Funds I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 114.378.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of JPMorgan Private Bank Funds I (the "Company") will be held on Friday, 27 July 2012 at 12:00 CET, at the Registered Office of the Company, with the following Agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended March 31, 2012.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended March 31, 2012.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended March 31, 2012.
4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the accounting year ended March 31, 2012.

5. Approval of Directors' Fees.
6. Re-election of Mr Jacques Elvinger, Mr Benoit Dumont, Mr Alain Feis, and Mr Jean Fuchs to serve as Directors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on March 31, 2013.
7. Re-election of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. to serve as Auditors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders, approving the Financial Statements for the accounting year ending on March 31, 2013.
8. Allocation of the results as per the Audited Annual Report for the accounting year ended March 31, 2012.
9. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

VOTING

Resolutions on the Agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by Shareholders present or represented at the Meeting.

VOTING ARRANGEMENTS

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed Form of Proxy. Completed Forms of Proxy must be received by no later than the close of business in Luxembourg on Wednesday, 25 July 2012 at the Registered Office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2012081635/755/32.

KBC Institutional Cash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 39.266.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui aura lieu le 25 juillet 2012 à 15h00 au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Sicav en «KBC INSTITUTIONAL INTEREST FUND» en abrégé «INSTITUTIONAL INTEREST FUND» et modification de l'article premier des statuts à cette effet.
2. Modification de l'objet social de la Sicav et modification de l'article trois des statuts comme suit:
«La société a pour objet exclusif le placement collectif des capitaux dont elle dispose et qu'elle recueille auprès du public en conformité avec la Partie II de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, au moins un de ses compartiments ne relevant pas de la Partie I de cette même loi en raison de sa politique de placement ou d'emprunt par le fait que au moins un compartiment peut contracter des emprunts pour un montant n'excédant pas 25% de ses actifs nets pour des besoins d'investissement,, en vue de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.
La Société peut prendre toutes les mesures et faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large.»
3. Rayage, dans l'article cinq des statuts, de l'alinéa «Le capital social initial de la Société est de BEF 2.100.000 (EUR 52.057,64), entièrement libéré et représenté par 21 actions de la catégorie d'actions de capitaliation du compartiment KBC INSTITUTIONAL CASH EURO sans désignation de valeur telles que définies à l'article 6.» et modification de l'alinéa suivant comme suit «Le capital minimum de la Société est équivalent au capital minimum tel que prévu par la loi.»
4. Rayage, dans l'article seize des statuts, des mots «et s'engage à investir au moins 50% au minimum de ses actifs nets de chaque compartiment en liquidités, y compris les instruments du marché monétaire négociés régulièrement, qui ont, au moment de leur acquisition une échéance moyenne résiduelle qui n'excède pas, à aucun moment, douze mois.».
5. Addition des mots «au maximum» après les mots «Les réviseurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour un terme de trois ans» dans la première phrase du troisième alinéa de l'article dix-huit.
6. Addition des mots «selon les modalités prévues au prospectus» à la fin de la première phrase de l'article vingt-trois.
7. Modification du 1^{er} tiret du 4^{ème} paragraphe de l'article vingt-six des statuts comme suit «si les actifs nets du ou des compartiments concernés sont inférieurs à EUR 1.250.000 EUR (ou contre-valeur dans une autre devise» et remplacement des trois phrases du 8^{ème} paragraphe commençant à partir de la phrase «Cette publication sera faite ...» par le paragraphe suivant : «Cette publication sera faite au moins trente jours calendriers avant la date ultime de demande de rachat en vue de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions sans frais autres que ceux pour couvrir les coûts de désinvestissement. La date ultime de demande de rachat expire cinq jours ouvrables avant la date de calcul du ratio d'échange. La décision relative à la fusion liera tous les actionnaires qui n'ont pas demandé le rachat de leurs actions avant l'expiration de ce délai.»
8. Rayage de l'article vingt-huit et renumérotation des articles.

9. Remplacement de la référence à la loi du 30 mars 1988 par une référence à la Loi du 17 décembre 2010, et modification à cet effet des articles neuf, dix-huit, vingt-cinq (1^{er} alinéa), vingt-six (8^{ème} alinéa) et vingt-huit.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50%. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des voix exprimées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur deux jours ouvrables avant l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012081636/755/51.

Tenke S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 14.674.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 25 juillet 2012 à 14:00 heures au 101, rue Cents L-1319 LUXEMBOURG, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Création de deux classes d'administrateurs et modification subséquente des articles 6 et 9 des statuts comme suit:
«Art.6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.
Les administrateurs sont désignés de catégorie A ou de catégorie B.
Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.
En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.»
«Art.9. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»
- Reclassification des administrateurs actuels en Administrateurs B.
- Nomination de trois nouveaux Administrateurs A, à savoir Messieurs Vincent BIA, Emmanuel BIA et Quentin SCOUFLAIRE.
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012081639/1267/31.

ESJ S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.860.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. ESJ Management S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the course of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés,

here represented by Benoît Dardenne, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given by private seal (the General Partner); and

2. ESJ Holding, LLC, a company incorporated under the laws of Florida, USA, having its registered office at 20900 NE, 30th Avenue, Suite 311, Aventura, FL33180, USA registered with the Secretary of State of the State of Florida, USA, under number L12000054797,

here represented by Benoît Dardenne, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given by private seal (the Limited Partner (actionnaire commanditaire)).

Such proxies, after signature ne varietur by the proxy holder(s) of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record as follows the articles of association of a société d'investissement en capital à risque under the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they form between themselves.

1. Art. 1. Form and Name.

1.1 There exists an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "ESJ S.C.A. SICAR" (the Company).

1.2 The Company shall be governed by Luxembourg act of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital, as may be amended from time to time (the 2004 Act), the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) (provided that in case of conflicts between the Companies Act and the 2004 Act, the 2004 Act shall prevail) as well as by these articles of incorporation (the Articles).

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg-City (or elsewhere in the Grand Duchy of Luxembourg if and to the extent permitted under the Companies Act) by a resolution of the General Partner (as defined in article 15 below).

2.2 The General Partner shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a corporate partnership limited by shares incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Art. 3. Duration.

3.1 The Company is formed for an unlimited duration, provided that the Company will however be automatically put into liquidation upon the termination of a Compartment (as defined in article 5.4) if no further Compartment is active at that time.

3.2 The Company may be dissolved with the consent of the General Partner by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article 21 hereto as well as by the Companies Act.

4. Art. 4. Corporate objects.

4.1 The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under the 2004 Act and Circular 06/241 of the Commission de Surveillance du Secteur Financier on the concept of risk capital under the 2004 Act, as such circular may be amended or replaced from time to time. The Company may also invest the funds available to it in other assets permitted by law and constituent with its purpose.

4.2 The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles;

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of equity, bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and affiliated entities;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company; to the fullest extent permitted under the 2004 Act.

5. Art. 5. Share capital. General

5.1 The Company has a variable share capital be represented by fully or partly paid up shares of no par value. One single type of share (i.e., fully paid up or partly paid up) may be issued in any Compartment. If, in any Compartment, partly paid up shares are issued, at least 5% of any such partly paid up shares will be paid-up in cash or by means of a contribution other than cash upon issue of the relevant shares. The portion of each share that is partly paid up may be adjusted from time to time by the Company in accordance with the rules set out in the Memorandum to ensure equalisation of existing investors and late investors (e.g., in case of admission of subsequent investors).

5.2 The capital must reach the equivalent in United State Dollar (USD) of one million euro (EUR 1,000,000) within twelve months of the date on which the Company has been registered as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque, SICAR) under the 2004 Act on the official list of Luxembourg SICARs, and thereafter may not be less than this amount.

5.3 The initial capital of the Company is of fifty thousand USD (USD 50,000) represented by forty-nine shares with no par value and one (1) GP Share (as defined in article 5.5 below).

5.4 The Company has an umbrella structure and the General Partner will set up separate portfolios of assets that represent compartments as defined in article 3(2) of the 2004 Act (the Compartments, each a Compartment), and that are formed for one or more Classes (as defined under article 5.5). Each Compartment will be invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Compartment. The investment objective, policy and other specific features of each Compartment are set forth in the general section and the relevant special section of the confidential offering memorandum of the Company drawn up in accordance with article 3(3) of the 2004 Act (the Memorandum). Each Compartment may have its own funding, investment policy, capital gains, expenses and losses, distribution policy or other specific features.

5.5 Within a Compartment, the General Partner may, within the Authorised Capital (as defined below) during the Authorised Capital Period, decide to issue one or more classes of shares (the Classes, each class of shares being a Class) with such rights and such features as described in the Memorandum, provided that, at all times, the General Partner shall hold at least one share that is reserved to the General Partner, in its capacity as sole unlimited shareholder (associé gérant commandité) of the Company (the GP Share) and that one GP Share shall be issued by the Company in each Compartment.

5.6 The Company may create additional Compartments whose investment objectives may differ from those of the Compartments then existing. Upon creation of new Compartments, the Memorandum will be updated, if necessary.

5.7 The Company is one single legal entity. However, in accordance with article 3(5) of the 2004 Act, the rights of the shareholder and creditors relating to a Compartment or arising from the setting-up, operation and liquidation of a Compartment are limited to the assets of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the shareholders relating to that Compartment and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Compartment, and there shall be no cross liability between Compartments, in derogation of article 2093 of the Luxembourg Civil Code.

5.8 The General Partner may create each Compartment for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the General Partner may, at the expiration of the initial period of time, extend the duration of that Compartment one or more times, subject to the relevant provisions of the Memorandum. At the expiration of the duration of a Compartment, the Company shall redeem all the shares of that Compartment, in accordance with article 8. At each extension of the duration of a Compartment, the registered shareholders will be duly notified in writing by a notice sent to their address as recorded in the Company's register of shareholders. The Memorandum shall indicate whether a Compartment is incorporated for an unlimited period of time or, alternatively, its duration and, if applicable, any extension of its duration and the terms and conditions for such extension.

Authorised Capital and Authorised Capital Period

5.9 The Company has an authorised capital of three hundred million USD (USD 300,000,000) (the Authorised Capital) and the General Partner is authorised to issue, within the Authorised Capital and during a period starting as of 16 July 2012 and expiring on the date that is five years thereafter (i.e., 16 July 2017) (the Authorised Capital Period), shares of any Class within any Compartment with such features as set out in the Memorandum with the right to eliminate or limit the existing shareholders' preferential subscription right to subscribe for these shares.

5.10 The General Partner may invite the General Meeting to renew the Authorised Capital Period and/or to increase the Authorised Capital from time to time. Any such decision will be adopted in the manner required for the amendment of these Articles. The General Partner is authorised to redeem shares and to decrease the share capital amount for the purpose of distributing dividends and/or proceeding to reimbursements to shareholders and such redemptions and share capital decrease will not be subject to articles 49-1 to 49-5 or articles 69 to 69-2 of the Companies Act.

6. Art. 6. Form of shares.

6.1 The Company only issues shares in registered form and shares will remain in registered form. Shares are issued without par value.

6.2 All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept at the registered office by the Company or by one or more persons designated for this purpose by the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall contain the name of each owner of registered

shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number and Class of registered shares held by him, the amount paid up on each share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

6.3 The Company shall not issue certificates for such inscription, but each shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

6.4 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

6.5 In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into the register of shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

6.6 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propritaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.7 The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares do not carry voting rights, except where their number is such that they represent a whole share, but are entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class on a pro rata basis.

6.8 All shares issued by the Company may be redeemed by the Company at the initiative of the Company in accordance with, and subject to, article 8 of these Articles and the provisions of the Memorandum.

6.9 Subject to the provisions of article 10, the transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

6.10 Payments of distributions, if any, will be made to shareholders, in respect of registered shares at their addresses indicated in the register of shareholders in the manner prescribed by the General Partner from time to time.

6.11 With the exception of the GP Share(s), fractional shares will be issued to the nearest 100th of a share, and such fractional shares will not be entitled to vote (except where their number is so that they represent a whole share, in which case they confer a voting right) but will be entitled to a participation in the net results and in the proceeds of liquidation attributable to the relevant Class on a pro rata basis.

7. Art. 7. Issue of shares.

7.1 The General Partner is authorised to issue, within the Authorised Capital and during the Authorised Capital Period, shares of any Class within any Compartment with such features as set out in the Memorandum with the right to eliminate or limit the existing shareholders' preferential subscription right to subscribe for these shares.

7.2 With the exclusion of the GP Share(s), shares are exclusively reserved for subscription by well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2004 Act (Well-Informed Investors).

7.3 The General Partner may impose conditions on the issue of share, any such condition to which the issue of shares may be submitted will be detailed in the Memorandum provided that the General Partner may, without limitation:

- (a) decide to set minimum commitments and minimum subscription amounts for a particular Compartment;
- (b) impose restrictions on the frequency at which shares are issued (and, in particular, decide that shares will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Memorandum);
- (c) reserve shares of a Compartment exclusively to persons or entities that have entered into, or have executed, a subscription agreement under which the subscriber undertakes inter alia to subscribe for shares, during a specific period, up to a certain amount and makes certain representations and warranties to the Company. As far as permitted under Luxembourg law, any such subscription agreement may contain specific provisions not contained in the other subscription agreements;
- (d) determine any default provisions applicable to non or late payment for shares or restrictions on ownership of the shares;
- (e) in respect of any one given Compartment, levy a subscription fee and/or waive partly or entirely this subscription fee;
- (f) decide that payments for subscriptions to, or payment of partly paid up, shares shall be made in whole or in part on one or more dealing dates, closings or draw down dates at which such date(s) the commitment of the investor will be called against issue of, or in satisfaction of the payment obligation for partly paid up, shares of the relevant Compartment;

(g) set the first closing date, final closing date, initial offering period and the initial subscription price in relation to each Compartment and the cut-off time for acceptance of the subscription agreement in relation to a particular Compartment.

7.4 Shares in Compartments will be issued at the subscription price calculated in the manner and at such frequency as determined for each Compartment in the Memorandum.

7.5 A process determined by the General Partner and described in the Memorandum shall govern the chronology of the issue of shares in a Compartment.

7.6 The General Partner may, in its absolute discretion, accept or reject (partially or totally) any request for subscription for shares, and the General Partner may, at any time and from time to time and in its absolute discretion without liability and without notice, unless otherwise provided for in the Memorandum, discontinue the issue and sale of shares of any Class of shares in any one or more Compartments.

7.7 The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities or assets, in accordance with Luxembourg law, and provided that such assets are in accordance with the investment objectives and policies of the relevant Compartment. All costs related to the contribution in kind are borne by the shareholder acquiring shares in this manner.

Investor or shareholder's default

7.8 The failure of an investor or shareholder to make, within a specified period of time determined by the General Partner, any required contributions or certain other payments to the Company, in accordance with the terms of its application form, subscription agreement or commitment to the Company, entitles the Company to impose on the relevant investor or shareholder the penalties determined by the General Partner and detailed in the Memorandum which may include without limitation:

- (a) the right of the Company to compulsorily redeem all or part of the shares of the defaulting shareholder in accordance with the provisions of the Memorandum;
- (b) the right to require the defaulting shareholder to pay damages to the benefit of the Company;
- (c) the right for the Company to retain all dividends paid (or to be paid) or other sums distributed (or to be distributed) with regard to the shares held by the defaulting shareholder;
- (d) the right of the Company to require the defaulting shareholder to pay interest at such rate as set out in the Memorandum on all outstanding amounts to be advanced and costs and expenses in relation to the default;
- (e) the right of the Company to exercise an option to buy the shares of the defaulting shareholder at a price determined by the General Partner at its reasonable discretion and in accordance with the terms of the Memorandum;
- (f) the loss of the defaulting shareholder's right to be, or to propose, members of such consultative body, investment committee or other committee set up in accordance with the provisions of the Memorandum, as the case may be;
- (g) the loss of the defaulting shareholder's right to vote with regard to any matter that must be approved by all or a specified portion of the shareholders;
- (h) the right of the Company to commence legal proceedings;
- (i) the right of the Company to reduce or terminate the defaulting shareholder's commitment;
- (j) the right of the other shareholders to purchase all or part of the shares of the defaulting shareholder at a price determined in accordance with the provisions of the Memorandum;

unless such penalties are waived by the General Partner in its discretion.

7.9 The penalties or remedies set forth above and in the Memorandum will not be exclusive of any other remedy which the Company or the shareholders may have at law or under the subscription agreement, Memorandum or the relevant shareholder's commitment.

8. Art. 8. Redemptions of shares.

8.1 The Company is a closed-ended company and each Compartment will be a closed-ended Compartment the shares of which are not redeemable at the request of a shareholder.

8.2 The Company may redeem shares of any Compartment or Class, on a pro rata basis among shareholders, in order to distribute proceeds generated by an investment through returns or its disposal on a pro rata basis among shareholders of the Compartment or Class, subject to compliance with the relevant distribution scheme (and as the case may be, subject to compliance with the relevant re-investment rights) as provided for each Compartment in the Memorandum (if any). The right of the Company to redeem shares of a Compartment or Class under this article 8 may be subject to the prior approval or advice of such consultative body as set out for a particular Compartment in the Memorandum.

8.3 The Company will announce in due time the redemption by way of mail addressed to the shareholders by the General Partner.

8.4 The Company may compulsorily redeem the shares:

- (a) held by a Restricted Person as defined in article 11, in accordance with the provisions of article 11;
- (b) in case of liquidation or merger of Compartments or Classes, in accordance with the provisions of article 28;
- (c) held by a shareholder who fails to make, within a specified period of time determined by the General Partner, any required contributions or certain other payments to the Company (including the payment of any interest amount or

charge due in case of default), in accordance with the terms of its subscription agreement and the provisions of the Memorandum;

(d) in all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in the subscription agreement, these Articles and the Memorandum.

9. Art. 9. Conversion of shares.

9.1 Unless otherwise stated in the Memorandum, the conversion of all, or part, of the shares of a given Class into shares of the same Class of another Compartment on request from a shareholder is prohibited. Likewise, unless otherwise stated in the Memorandum, conversions from shares of one Class of a Compartment to shares of another Class of either the same or a different Compartment are prohibited.

9.2 If conversions of shares are allowed between shares pertaining to a Compartment into shares of different Class in the same or another Compartment, then the applicable terms and conditions to conversion of shares will be as set forth in the Memorandum. Certain shares of a particular Class of shares may be automatically converted into shares of another Class in accordance with the terms of the Memorandum.

10. Art. 10. Transfer of shares - Transfer of commitments.

10.1 The General Partner shall not Transfer all or any part of its GP Share(s) or voluntarily withdraw as the general partner of the Company.

10.2 The sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (Transfer) of all or any part of any investor's shares or undrawn commitment (to the exclusion of the GP Share(s)) in any Compartment is subject to the provisions of this article.

10.3 No Transfer of all or any part of any investor's shares or undrawn commitment in any Compartment, whether direct or indirect, voluntary or involuntary:

(a) shall be valid or effective if:

(i) the Transfer would result in a violation of any law or regulation of Luxembourg, the U.S., the UK or any other jurisdiction (including, without limitation, the U.S. Securities Act, any securities laws of the individual states of the United States, or ERISA) or subject the Company or any Compartment to any other adverse tax, legal or regulatory consequences as determined by the Company;

(ii) the Transfer would result in a violation of any term or condition of the Articles, the Memorandum or the Subscription Agreement;

(iii) the Transfer would result in the Company being required to register as an investment company under the United States Investment Company Act of 1940, as amended;

(b) and it shall be a condition of any Transfer (whether permitted or required) that:

(i) such Transfer be approved by the General Partner (such approval not to be unreasonably withheld);

(ii) the transferee represents in a form acceptable to the Company that such transferee is not a Restricted Person, and that the proposed Transfer itself does not violate any laws or regulations (including, without limitation, any securities laws) applicable to it;

(iii) the transferee is not a Restricted Person (as defined in article 11.1 below); and

(iv) the transferee undertakes to fully and completely assume all outstanding obligations of the transferor towards the Company under the transferor's subscription agreement, commitment or any other agreement setting out the terms of the participation of the transferor in the Company (including, for the avoidance of doubt, the provisions of the Memorandum and any obligation to pay up such portion of the relevant shares transferred that are not fully paid up) and that, in respect of Transfers of undrawn commitments in respect of fully paid up shares or, in respect of any Transfer of partly paid up share, the General Partner be satisfied that the transferee has sufficient assets to comply with drawdown notices in respect of such undrawn commitment or partly paid up shares and the transferee has entered into a subscription agreement or application form in a form acceptable to the Company in respect of that undrawn commitment and shares, being provided that, notwithstanding anything to the contrary herein or in these Articles, the transfer of any shares not fully paid up will automatically result in the transferee being bound to the Company to pay up in full the relevant shares in accordance with the terms of these Articles and the Memorandum.

11. Art. 11. Ownership restrictions.

11.1 Without prejudice to the right of the General Partner to reject subscriptions by any investor in its entire discretion, the Company acting through its General Partner may in particular restrict or prevent the ownership of shares by any person if:

(a) in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company or any of its Compartments;

(b) it may result (either individually or in conjunction with other investors in the same circumstances) in:

(i) the Company, a Compartment or its intermediary vehicles incurring any liability for any taxation whenever created or imposed and whether in Luxembourg, or elsewhere or suffering pecuniary disadvantages which the same might not otherwise incur or suffer; or

(ii) the Company or a Compartment being required to register its shares under the laws of any jurisdiction other than Luxembourg;

(c) it will result in a breach of any law or regulation applicable to the relevant individual or legal entity itself, the Company, the General Partner or any Compartment, whether Luxembourg law or other law (including anti-money laundering and terrorism financing laws and regulations);

(d) such person is not a Well-Informed Investor;

(such individual or legal entities are to be determined by the General Partner and are defined herein as Restricted Persons, provided that any person referred to under items (c) and (d) will automatically be considered as a Restricted Person).

11.2 For such purposes the Company may:

(a) decline to issue any shares and decline to register any Transfer of shares or assignment of undrawn commitment, where such registration, or Transfer or assignment would result in legal or beneficial ownership of such shares or undrawn commitment by a Restricted Person; and

(b) at any time require any person, whose name is entered in the register of shareholders or of undrawn commitments or who seeks to register a Transfer in the register of shareholders or of undrawn commitments, to deliver to the Company any information, supported by affidavit, which the Company may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares/undrawn commitment rests with a Restricted Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such shares/undrawn commitment by a Restricted Person.

11.3 If it appears that a shareholder of the Company is a Restricted Person, the Company shall be entitled to, in its absolute discretion:

(a) decline to accept the vote of the Restricted Person at the General Meeting or in respect of any decision or resolution to be passed by shareholders in accordance with the Memorandum; and/or

(b) retain all dividends paid or payable or other sums distributed or to be distributed with regard to the shares held by the Restricted Person; and/or

(c) instruct the Restricted Person to sell his/her/its shares and to demonstrate to the Company that this sale was made within forty-five (45) days of the sending of the relevant notice, subject each time to the applicable restrictions on Transfer as set out in article 10; and/or

(d) reduce or terminate the Restricted Person's undrawn commitment (unless that undrawn commitment is a commitment to satisfy an obligation to pay up in full partly paid up shares of the Company); and/or

(e) exercise an option to buy the shares of the defaulting shareholder at a price determined by the General Partner at its reasonable discretion and in accordance with the terms of the Memorandum; and/or

(f) compulsorily redeem all shares held by the Restricted Person at a price calculated in accordance with the terms of the Memorandum or at such other price as is set out in the Memorandum.

11.4 The exercise of the powers by the Company in accordance with this article may in no way be called into question or declared invalid on the grounds that the ownership of shares was not sufficiently proven or that the actual ownership of shares did not correspond to the assumptions made by the Company on the date of the purchase notification, provided that the Company exercised the abovenamed powers in good faith.

12. Art. 12. Calculation of net asset value.

12.1 The Company and each Compartment have a net asset value determined in accordance with Luxembourg law and these Articles as of each valuation day as stipulated in the Memorandum (each a Valuation Day).

12.2 The net asset value of each Compartment shall be expressed in the reference currency as it is stipulated in the Memorandum in accordance with Luxembourg law on each Valuation Day. The General Partner may, at its discretion, calculate an estimated net asset value on days which are not Valuation Days. The said estimated net asset value cannot be used for subscription, redemption or conversion purposes and will be calculated for information only. Furthermore, exceptionally and upon the decision of the General Partner, the Company may decide to calculate an exceptional net asset value for the specific purposes of subscription, redemption or conversion.

12.3 The net assets of the Company are at any time equal to the total of the net assets of the various Compartments.

12.4 The net asset value of each Compartment shall be calculated by calculating the aggregate of:

(a) the value of all assets of the Company which are allocated to the relevant Compartment in accordance with the provisions of the e Articles; less

(b) all the liabilities of the Company which are allocated to the relevant Compartment in accordance with the provisions of these Articles, and all fees attributable to the relevant Compartment, which fees have accrued but are unpaid on the relevant Valuation Day.

12.5 The assets of a Compartment shall include:

(a) all investments registered in the name of the Company for the account of the relevant Compartment or any intermediary vehicles;

- (b) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon, owned by such Compartment;
- (c) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of properties, property rights, securities or any other assets sold but not delivered) owned by such Compartment;
- (d) all financial instruments and securities including but not limited to bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stocks, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and similar assets owned or contracted for by the Compartment;
- (e) all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Compartment to the extent information thereon is reasonably available to the Compartment;
- (f) all rentals accrued on any real estate properties or interest accrued on any interestbearing assets owned by the Compartment except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;
- (g) the formation expenses of the Compartment, including the cost of issuing and distributing shares of the Compartment, insofar as the same have not been written off; and
- (h) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

12.6 The value of the assets of the Company in respect of a Compartment will be determined as follows:

- (a) interests attributable to its intermediary vehicles derived from intermediary vehicles' financial statements will be adjusted to take into account potential discrepancies or differences or differences between the relevant intermediary vehicle's local GAAP and Luxembourg GAAP;
- (b) the acquisition costs for investments will be amortised over the planned strategic investment period of each of such investment (or property), or for a maximum period of 5 years rather than expensed in full when they are incurred;
- (c) the set up costs for the Company and any Compartment will be amortised over a period of five (5) years rather than expensed in full when they are incurred;
- (d) the fair market value of properties registered in the name of the Company (for a Compartment) or an intermediary vehicle will be valued by independent appraisers as more fully described in the Memorandum, provided that the General Partner may deviate from such valuation if deemed in the interest of the relevant Compartment and its shareholders;
- (e) securities (including real estate securities) which are listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value;
- (f) the interests in unlisted undertakings for collective investment (including real estate funds) (UCIs) will be valued at their last official and available net asset value, as reported or provided by such UCIs or their agents, or at their last unofficial net asset values (i.e., estimates of net asset values) if more recent than their last official net asset values. The official or unofficial net asset value of a UCI may be adjusted for subsequent capital calls and distributions and applicable redemption charges where appropriate. The General Partner will adjust the net asset value or other valuation so provided where the General Partner considers such net asset valuation or other valuation information does not accurately reflect the Company's or Compartment's interests in such UCI, whether because such information has been generated after a delay from the UCI's own valuation point, change in markets or otherwise. The net asset value is final and binding notwithstanding that it may have been based on unofficial or estimated net asset values;
- (g) the value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts, receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received will be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof will be arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- (h) investments in private equity securities other than the securities mentioned above will be estimated with due care and in good faith, in accordance with the guidelines and principles for valuation of portfolio companies set out by International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines, published by the European Venture Capital Association (EVCA), the British Venture Capital Association (BVCA) and the French Venture Capital Association (AFIC) in March 2005, as may be amended from time to time;
- (i) the liquidating value of futures, forward or options contracts not dealt in on a stock exchange or another regulated market will mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the General Partner, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts dealt in on a stock exchange or another regulated market will be based upon the last available settlement prices of these contracts on such regulated market on which the particular futures, forward or options contracts are dealt in by the relevant Compartment; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract will be such value as the General Partner may deem fair and reasonable;
- (j) all other assets are valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner.

12.7 The Company, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset or liability of the Company. This method will then be applied in a consistent manner. The administrative agent of the Company can rely on such deviations as approved by the Company for the purpose of the net asset value calculation.

12.8 For the purpose of determining the value of the Company's assets, the administrative agent of the Company, having due regards to the standards of care and due diligence in this respect, may, when calculating the net asset value, completely and exclusively rely, unless there is manifest error or negligence on its part, upon the valuations provided either (i) by the General Partner, (ii) by various pricing sources available on the market such as pricing agencies (i.e., Bloomberg, Reuters, etc.) indicated by the General Partner or administrators of underlying UCIs, (iii) by brokers indicated by the General Partner, or (iv) by specialist(s) duly authorised to that effect by the General Partner (including independent appraisers in respect of properties).

12.9 In circumstances where (i) one or more pricing sources fails to provide valuations to the administrative agent and/or the General Partner, which could have a significant impact on the net asset value, or where (ii) the value of any asset(s) may not be determined as rapidly and accurately as required, the administrative agent may be authorised by the General Partner not to calculate the net asset value for the relevant Compartment(s) or to use such external and specific valuation method or pricing sources provided by the General Partner or valuation agents appointed for that purpose by the General Partner and as a result may be unable to determine subscription, conversion and redemption prices. The General Partner will be informed immediately by the administrative agent should this situation arise. The General Partner may then decide to suspend the calculation of the net asset value in accordance with the procedures described under article 13.1(e) of the Articles

12.10 The value of all assets and liabilities not expressed in the currency of denomination of the relevant shares will be converted into such currency at the relevant rates of exchange ruling in Luxembourg on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined with prudence and in good faith by or under procedures established by the General Partner.

12.11 The liabilities of the Company shall include:

- (a) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;
- (b) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);
- (c) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management and advisory fees, including incentive fees (if any), custody fees, paying agency, registrar and transfer agency fees and domiciliary and corporate agency fees as well as reasonable disbursements incurred by the service providers);
- (d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company;
- (e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- (f) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

12.12 For the purpose of this article 12:

- (a) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Day with respect to which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be an asset of the Company;
- (b) shares of the Company to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;
- (c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the respective Compartment shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value per share; and
- (d) where on any Valuation Day the Company has contracted to:
 - purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;
 - sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered by the Company shall not be included in the assets of the Company;provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the General Partner.

12.13 The assets and liabilities of the Company shall be allocated as follows:

- (a) the proceeds to be received from the issue of shares of any Compartment shall be applied in the books of the Company to the relevant Compartment, provided that if the Company is composed by several Compartments, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Compartment;

(b) the assets and liabilities and income and expenditure applied to a Compartment shall be attributable to such Compartment;

(c) where any asset is derived from another asset, such asset shall be attributable in the books of the Company to the same Compartment as the assets from which it is derived and on each revaluation of such asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Compartment;

(d) where the Company incurs a liability in relation to any asset of a particular Compartment or in relation to any action taken in connection with an asset of a particular Compartment, such liability shall be allocated to the relevant Compartment;

(e) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such asset or liability shall be allocated to all the Compartments pro rata to their respective net asset values or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith, provided that (i) where assets of several Compartments are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the General Partner, the respective right of each Compartment shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Compartment to the relevant account or pool, and (ii) such right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Compartment, as described in the Memorandum;

(f) upon the payment of distributions to the shareholders of any Compartment, the net asset value of such Compartment shall be reduced by the amount of such distributions.

12.14 General rules

(a) all valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with Luxembourg law;

(b) for the avoidance of doubt, the provisions of this article 12 are rules for determining the net asset value per share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any shares issued by the Company;

(c) undrawn commitments shall not be considered as assets of a Compartment for the purpose of the calculation of the net asset value of that Compartment;

(d) adequate provisions will be made, Compartment by Compartment, for expenses to be borne by each of the Compartments and off-balance-sheet commitments may possibly be taken into account on the basis of fair and prudent criteria in accordance with the Memorandum;

(e) net asset value per share may be rounded up or down to the nearest whole cent of the currency in which the net asset value of the relevant shares is calculated;

(f) the net asset value per share of each Compartment will be communicated by the administrative agent of the Company to the shareholders within a reasonable period of time after it is established and is made available to the investors at the registered office of the Company and available at the offices of the administrative agent as soon as practicable after the most recent Valuation Day and in principle, within such period of time as is set for in the Memorandum, although in certain circumstances, the net asset value could be made available later.

13. Art. 13. Temporary suspension of calculation of the net asset value.

13.1 The Company may at any time and from time to time suspend the determination of the net asset value of shares of any Compartment and/or the issue of the shares of such Compartment to subscribers and/or the redemption of the shares of such Compartment from its shareholders and/or conversions of shares in a Compartment in any of the following circumstances:

(a) when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the General Partner, disposal of the assets of the Company attributable to such Compartment is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the shareholders;

(b) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable or if purchases and sales of the Company's assets attributable to such Compartment cannot be effected at normal rates of exchange;

(c) when there exists in the opinion of the General Partner a state of affairs where disposal of the Company's assets, or the determination of the net asset value of the shares, would not be reasonably practicable or would be seriously prejudicial to the shareholders;

(d) when for any reason the value of a substantial part of the investments of the Compartment or any intermediary vehicle may not be determined accurately;

(e) in accordance with, and in the circumstances set out under, article 12.9;

(f) when the suspension is required by law or legal process;

(g) when for any reason and in its absolute discretion the General Partner determines that such suspension is in the best interests of shareholders;

(h) upon the publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of winding-up the Company.

13.2 Any such suspension may be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Company shall notify all shareholders of the relevant Compartment of such suspension.

13.3 Such suspension as to any Compartment will have no effect on the calculation of the net asset value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other Compartment.

13.4 Any request for subscription, redemption and conversion will be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value per share in the relevant Compartment, in which case shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company before the end of the suspension period, such application will be dealt with on the first Valuation Day, as determined for each relevant Compartment, following the end of the period of suspension.

14. Art. 14. Liability of shareholders.

14.1 The owners of limited shares (i.e., shares of whatever Class to the exclusion of the GP Share) are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

14.2 The General Partner's liability shall be unlimited.

15. Art. 15. Management.

15.1 The Company shall be managed by ESJ Management S.à r.l. (the General Partner). The General Partner who shall be the sole liable partner (associé gérant commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

15.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the meeting of shareholders.

15.3 The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

15.4 Neither the Memorandum nor these Articles do grant any specific right to the shareholders to vote the removal of the General Partner.

16. Art. 16. Authorised signature.

16.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in his discretion, except that such authority may not be conferred to a limited partner (actionnaire commanditaire) of the Company.

17. Art. 17. Investment policy and Restrictions.

17.1 The General Partner has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Compartment, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Compartments and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers as shall be set forth by the General Partner in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

17.2 The General Partner shall also have power to determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investment of the Company's assets (if any), in accordance with the 2004 Act including, without limitation, restrictions in respect of:

(a) the borrowings of the Company or any Compartment thereof and the pledging of its assets; and

(b) the maximum percentage of the Company or a Compartment's assets which it may invest in any single underlying asset and the maximum percentage of any type of investment which it (or a Compartment) may acquire, if any such restrictions are to be applied.

18. Art. 18. Conflict of interests.

18.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors, managers or officers of the General Partner or the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

18.2 Any director, manager or officer of the General Partner or of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.3 Any conflict of interests arising in the context of the management of the Company or any of its Compartments are subject to, and will be dealt with in accordance with the rules set out in the Memorandum.

19. Art. 19. Indemnification.

19.1 The General Partner and each of its directors, managers, officers, agents and employees to the extent directly involved in the business of the relevant Compartment and all members of the board of managers of the General Partner (each referred to as Indemnified Person) are entitled to be indemnified, out of the relevant Compartment's assets, subject to applicable laws, against any and all liabilities, obligations, losses, damages, taxes and interest and penalties thereon,

claims, demands, actions, suits, proceedings (whether civil, criminal, administrative, investigative or otherwise) and litigation costs, expenses and disbursements (including legal and accounting fees and expenses, costs of investigation and sums paid in settlement) which may be imposed on, incurred by, or asserted at any time against that person in any way related to or arising out of such Indemnified Person being involved in the business of the relevant Compartment, provided that no Indemnified Person shall be entitled to such indemnification for any action or omission resulting from any behaviour which qualifies as fraud, wilful misconduct, reckless disregard or gross negligence.

19.2 In respect of Compartments with a drawdown structure, indemnity amounts in no case will exceed, the amount of the aggregate commitments. Where a portion of aggregate commitments has already been drawn-down in a Compartment, in no case indemnity amounts will exceed aggregate undrawn commitments of that Compartment plus any amounts that will be realised from the Compartment's portfolio, up to an amount not exceeding aggregate commitments.

19.3 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the General Partner is advised by counsel selected in good faith by the General Partner that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such person may be entitled.

19.4 Each of the service providers of the Company and their directors, managers, officers, agents and employees may also benefit from an indemnification from the Company, subject to the terms and provisions of the relevant service provider agreement.

20. Art. 20. Meetings of shareholders.

20.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Tuesday in June of each year at 11.00 am. Luxembourg time. If such day is not a Luxembourg business day, the annual General Meeting shall be held on the following Luxembourg business day.

20.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner exceptional circumstances so require.

20.3 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

20.4 All general meetings of shareholders (each a General Meeting) shall be chaired by the General Partner.

20.5 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. No resolution of the shareholders shall be effective without the consent of the General Partner.

21. Art. 21. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.

21.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

21.2 The General Partner may convene a General Meeting at any time. It shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) business days before the relevant General Meeting.

21.3 All the shares of the Company being in registered form, the convening notices shall be made by registered letters only.

21.4 Each share is entitled to one vote, subject to the provisions of articles 7 and 11.

21.5 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting subject to the express consent of the General Partner.

21.6 However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting properly convened and constituted in accordance with the Companies Act and any other relevant Luxembourg law and with the consent of the General Partner.

21.7 The Company may not give up its status as a SICAR authorised under the 2004 Act, unless with the consent of all its shareholders and the prior approval of the Luxembourg regulatory authority, the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the CSSF).

21.8 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

21.9 Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any Class of shares vis-à-vis those of any other Class of shares shall only be valid if passed in accordance with article 68 of the Companies Act.

21.10 A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person (who need not be a shareholder) as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

21.11 If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

21.12 The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the agenda as set forth in the convening notice and (iii) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company forty-eight (48) hours before the relevant General Meeting.

21.13 The General Partner may determine any other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

22. Art. 22. General meetings of shareholders in a compartment.

22.1 The shareholders of a Compartment may hold, at any time, General Meetings to decide on any matters which relate exclusively to that Compartment.

22.2 The provisions of article 21 apply to such General Meetings, unless the context otherwise requires.

23. Art. 23. Auditors.

23.1 The accounting information contained in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Company.

23.2 The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2004 Act.

24. Art. 24. Liquidation or Merger of compartments or Classes of shares.

24.1 In the event that, for any reason, the value of the total net assets in any Compartment has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Compartment to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation, or as a matter of economic rationalisation, the General Partner may decide to offer to the relevant shareholders the conversion of their shares into shares of another Compartment under terms fixed by the General Partner or to compulsorily redeem all the shares of the relevant Compartment at the net asset value per share (taking into account projected realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day immediately preceding the date at which such decision will take effect. The Company will serve a notice to the holders of the relevant shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure for the redemption operations. Registered shareholders shall be notified in writing.

24.2 In addition, the General Meeting of any Compartment will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the General Partner, to redeem all the shares of the relevant Compartment and refund to the shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision will take effect. There will be no quorum requirements for a General Meeting constituted pursuant to this article 24, which will decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting subject to the consent of the General Partner.

24.3 Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the liquidation, the merger or the transfer of the relevant Compartment.

24.4 Assets which may not be distributed upon the implementation of the liquidation or merger will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto within the applicable time period.

24.5 All redeemed shares will be cancelled.

24.6 Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this article, the General Partner may decide to allocate the assets of any Compartment to those of another existing Compartment or to another SICAR organised under the provisions of the 2004 Act or to another compartment within such other SICAR (the New Compartment) and to redesignate the shares of the Compartment concerned as shares of another Compartment (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be communicated in the same manner as described in the first paragraph of this article prior to its effective date (and, in addition, the notice to shareholders will contain information in relation to the New Compartment).

24.7 Notwithstanding the powers conferred on the General Partner by article 24.6, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Compartment to another Compartment within the Company may, in any other circumstances, be decided upon by a General Meeting of the Compartment concerned for which there will be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting, subject to the consent of the General Partner.

24.8 Furthermore, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Compartment to another SICAR referred to in article 24.6 or to another compartment within such other SICAR will require a resolution of the shareholders of the Compartment concerned taken with 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the shares present or represented. Any General Meeting resolution taken in accordance with this article 24.8 is subject to the General Partner's consent.

25. Art. 25. Financial year. The financial year of the Company will begin on 1 January and terminate on 31 December of each year.

26. Art. 26. Distributions.

26.1 The General Meeting determines, upon proposal from the General Partner and within the limits provided by law, how the income from the Compartment will be applied, and may declare, or authorise the General Partner to declare, distributions.

26.2 For any Class of shares entitled to distributions, the General Partner may decide to pay interim dividends in accordance with legal provisions.

26.3 Payments of distributions to owners of registered shares will be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

26.4 Distributions may be paid in such a currency and at such a time and place as the General Partner determines from time to time.

26.5 Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration will be forfeit and revert to the respective Compartment if such Compartment is still in existence.

26.6 No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

27. Art. 27. US Tax allocation provisions.

27.1 The Company intends to be treated as a partnership for U.S. federal income tax purposes. As such, any investor which owns shares during the Company's tax year will be a partner for purposes of the discussion set forth in this article (the Partner, collectively the Partners). Further, each Partner and collectively all of the Partners authorize the General Partner to make an election to treat the Company as a partnership for U.S. federal income tax purposes and to make any other entity classification or other elections for U.S. federal income tax purposes for subsidiaries of the Company that the General Partner in its sole discretion deems necessary.

27.2 A separate economic capital account will be created and maintained by the Company for each Partner exclusively for U.S. federal income tax purposes. Each Partner's capital account will be initially credited for its capital contribution to the Company, and thereafter its capital account will be adjusted as required under U.S. Treasury Regulation Section 1.704-1(b). Generally, the Partner's capital account is intended to represent the Partner's continuing economic investment position in the Company. The manner in which the capital accounts are to be maintained is intended to comply with Section 704(b) of the U.S. Internal Revenue Code (the Code) and the regulations thereunder.

27.3 For U.S. federal income tax purposes, each Partner's share of taxable profits and losses, as computed for the Company at the end of each U.S. tax year (computed under U.S. tax accounting rules and in accordance with Code Section 704(b)), shall be allocated as follows:

(a) after giving effect to the special allocations set forth in the next paragraph, profits and losses (or items thereof) shall be allocated among the Partners in a manner consistent with their respective economic interests in the Company's profits and losses;

(b) notwithstanding anything to the contrary in the Memorandum and these Articles but exclusively for U.S. tax federal income tax purposes, profits and losses shall be allocated as though the Memorandum and these Articles contain a qualified income offset provision which complies with U.S. Treasury Regulation Section 1.7041(b)(2)(ii)(d) and minimum gain chargeback and Partner minimum gain chargeback provisions which comply with the U.S. Treasury Regulation Section 1.704-2;

(c) notwithstanding this requirement, the Partners will be deemed to share for U.S. federal income tax purposes certain items in order to comply with the requirements of Code Sections 704(c) and Section 721(c) and the Company, in accordance with U.S. Treasury Regulation Section 1.704-3, will allocate income, gain, loss, and deduction with respect to property contributed to the Company so as to take into account any variation between the adjusted tax basis of the property and its fair market value at the time of the contribution. As a result of this special allocation requirement, it is intended that any gain recognized on property contributed to the Company will be specially allocated back to the contributing Partner to the extent of the remaining Code Section 704(c) gain on property.

27.4 The General Partner will be the designated tax matters Partner as defined in Code Section 6231, and is authorized and required to represent the Company (at the Company's expense) in connection with all examinations of the Company's affairs by the U.S. tax authorities, including without limitation judicial and administrative proceedings.

28. Art. 28. Custodian.

28.1 The Company shall enter into a custodian bank agreement with a bank or savings institution which shall satisfy the requirements of the 2004 Act (the Custodian) who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by the 2004 Act. The fees payable to the Custodian will be determined in the custodian bank agreement.

28.2 In the event of the Custodian desiring to retire, the General Partner shall within two months appoint another financial institution to act as custodian and upon doing so the General Partner shall appoint such institution to be custodian in place of the retiring Custodian. The General Partner shall have power to terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.

29. Art. 29. Winding up.

29.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, subject to the quorum and majority requirements for amendment to these Articles.

29.2 In the event of a voluntary liquidation, the Company shall, upon its dissolution, be deemed to continue to exist for the purposes of the liquidation. The operations of the Company shall be conducted by one or several liquidators, who, after having been approved by the CSSF, shall be appointed by a General Meeting, which shall determine their powers and compensation.

29.3 If the Company were to be compulsorily liquidated, the provision of the 2004 Act and the Companies Act will be applicable.

29.4 Should the Company be voluntarily liquidated, then its liquidation will be carried out in accordance with the provisions of the 2004 Act and the Companies Act.

29.5 The issue of new shares by the Company shall cease on the date of publication of the notice of the General Meeting, to which the dissolution and liquidation of the Company shall be proposed.

29.6 The decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial and two newspapers with adequate circulation, one of which must be a Luxembourg newspaper.

29.7 In the event of dissolution of the Company liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

29.8 The liquidator(s) will realise each Compartment's assets in the best interests of the shareholders and apportion the proceeds of the liquidation of each Compartment, net of all liquidation expenses, among each shareholders in accordance with their respective rights.

29.9 Any amounts unclaimed by the shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they shall be forfeit.

30. Art. 30. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 2004 Act and the Companies Act in accordance with article 1.2.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2012.

The first annual general meeting will be held on 2013.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

ESJ Management S.à r.l., prenamed:	1 (one) GP Share; and
ESJ Holding, LLC, prenamed	<u>49 (forty-nine) shares;</u>
Total:	50 (fifty) shares

49 (forty-nine) shares have been paid up by ESJ Holding LLC by way of a contribution in cash up to 5% and the GP Share has been fully paid up by way of a contribution in cash by ESJ Management, S.à r.l., so that the sum of USD 3,450 paid by the shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement and Estimate of Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26, 263 and 26-5 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,500.-

Extraordinary General Meeting

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the shareholders passed with the consent of the General Partner, the following resolutions by unanimous vote:

(1) that the purpose of the Company has been determined and that the Articles have been set;

(2) that PricewaterhouseCoopers S.à r.l., with registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), is appointed as the external auditor of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2013;

(3) that the registered office of the Company is established at 5, Allée Scheffer, L2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notary deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de juin.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. ESJ Management S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Benoît Dardenne, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (l'Associé Gérant Commandité); et

2. ESJ Holding, LLC, une société de droit américain (Floride), ayant son siège social au 20900 NE, 30th Avenue, Suite 311, Aventura, FL33180, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State of the State of Florida, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro L12000054797,

ici représentée par Benoît Dardenne, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (le Commanditaire).

Les procurations, après signature ne varietur par le(s) mandataire(s) des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, ès-qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société d'investissement en capital à risque sous forme d'une société en commandite par actions qu'elles forment entre elles.

1. Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est établi une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination "ESJ S.C.A. SICAR" (la Société).

1.2 La Société est régie par la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée (la Loi de 2004), la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) (étant entendu que, en cas de conflit entre la Loi sur les Sociétés et la Loi de 2004, la Loi de 2004 prévaut) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg-ville (ou ailleurs au Grand-Duché de Luxembourg si, et dans la mesure où, ceci est permis par la Loi sur les Sociétés) par une résolution de l'Associé Gérant Commandité (tel que défini à l'article 15 ci-dessous).

2.2 L'Associé Gérant Commandité a également le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux qu'il juge appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque l'Associé Gérant Commandité estime que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires se sont produits ou sont imminents et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes à l'étranger, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société en commandite par actions luxembourgeoise nonobstant le transfert temporaire de son siège social.

3. Art. 3. Durée de la société.

3.1 La Société est établie pour une durée indéterminée étant entendu que la Société sera cependant automatiquement mise en liquidation à l'expiration d'un Compartiment (tel que défini à l'article 5.4) si aucun autre Compartiment n'est actif à ce moment-là.

3.2 La Société peut être dissoute avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité par résolution des actionnaires prise de la manière requise pour une modification des Statuts, telle que décrite à l'article 21 des Statuts et dans la Loi sur les Sociétés.

4. Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est l'investissement des fonds à sa disposition en capital à risque dans le sens le plus large permis selon la Loi de 2004 et la Circulaire 06/241 de la Commission de Surveillance du Secteur Financier sur la notion de capital à risque au sens de la Loi de 2004, telle que modifiée ou remplacée à tout moment. La Société peut aussi investir les fonds à sa disposition dans d'autres avoirs permis par la loi et composant son objet.

4.2 La Société peut prendre toutes les mesures et effectuer toute transaction qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet et peut, en particulier mais sans limitation:

(a) effectuer des investissements que ce soit directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou dans d'autres véhicules intermédiaires;

(b) emprunter de l'argent sous toute forme ou obtenir toute forme de lignes de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans limitation, l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, et autres instruments de créance ou titres participatifs;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer des crédits à des sociétés et entités affiliées;

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel, par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des avoirs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou certaines de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société, ou de sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect ou de toute société actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société; dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2004.

5. Art. 5. Capital social. Général

5.1 La Société a un capital variable représenté par des actions entièrement ou partiellement libérées sans valeur nominale. Un seul type d'actions (c'est-à-dire entièrement ou partiellement libérées) peut être émis dans tout Compartiment. Si des actions partiellement libérées sont émises dans un Compartiment, au moins 5% de chaque action partiellement libérée sera libérée en numéraire ou par une contribution autre qu'en numéraire à l'émission des actions concernées. La portion de chacune des actions partiellement libérées peut être ajustée à tout moment par la Société conformément aux règles prévues dans le Mémoire afin d'assurer l'égalité entre les investisseurs existants et les investisseurs subséquents (par exemple, en cas d'admission d'investisseurs subséquents).

5.2 Le capital doit atteindre l'équivalent en dollars des Etats-Unis (USD) d'un million d'euros (1.000.000,-EUR) endéans les douze mois à partir de la date à laquelle la Société a été enregistrée comme société d'investissement en capital à risque (SICAR) sur la liste officielle des SICAR luxembourgeoises soumises à la Loi de 2004, et ne pourra être inférieur à ce montant par la suite.

5.3 Le capital initial de la Société s'élève à cinquante mille USD (50.000,-USD) représenté par quarante neuf (49) actions sans valeur nominale et d'une (1) Action AC (telle que définie à l'article 5.5 ci-dessous).

5.4 La Société est constituée de compartiments multiples et l'Associé Gérant Commandité établira des portefeuilles d'actifs distincts qui représentent des compartiments tel que définis par l'article 3(2) de la Loi de 2004 (des Compartiments, individuellement un Compartiment) et qui sont établis pour une ou plusieurs Catégories (telles que définies à l'article 5.5). Chaque Compartiment sera investi conformément à l'objectif et à la politique d'investissement applicables à ce Compartiment. L'objectif et la politique d'investissement et les autres caractéristiques de chaque Compartiment, sont décrits dans la section générale et la section spéciale concernée du document d'émission de la Société établi conformément à l'article 3(3) de la Loi de 2004 (le Mémoire). Chaque Compartiment peut avoir son propre financement, sa propre politique d'investissement, ses propres bénéfices, dépenses et pertes, sa propre politique de distribution ou d'autres caractéristiques spécifiques.

5.5 Au sein d'un Compartiment, l'Associé Gérant Commandité peut, dans les limites du Capital Autorisé (tel que défini ci-dessous) et pendant la Période de Capital Autorisé, décider d'émettre une ou plusieurs catégories d'actions (les Catégories, chaque catégorie d'actions étant une Catégorie) avec les droits et caractéristiques décrits dans le Mémoire étant entendu qu'à tout moment, l'Associé Gérant Commandité détiendra au moins une action réservée à l'Associé Gérant Commandité en sa capacité d'unique associé gérant commandité de la Société (l'Action AC) et qu'une Action AC sera émise par la Société dans chaque Compartiment.

5.6 La Société peut créer des Compartiments supplémentaires dont les objectifs d'investissement peuvent différer de ceux des Compartiments existants. Dès la création de nouveaux Compartiments, le Mémoire sera mis à jour, si nécessaire.

5.7 La Société est une entité juridique unique. Toutefois, conformément à l'article 3(5) de la Loi de 2004, les droits de l'actionnaire et des créanciers relatifs à un Compartiment ou découlant de la création, du fonctionnement et de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment sont exclusivement dédiés à la satisfaction des droits des actionnaires relatifs à ce Compartiment et des droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, au fonctionnement et à la liquidation de ce Compartiment, et il n'y aura pas de responsabilité conjointe entre les Compartiments, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois.

5.8 L'Associé Gérant Commandité peut créer chaque Compartiment pour une durée indéterminée ou déterminée; dans ce dernier cas, l'Associé Gérant Commandité peut, à l'expiration de la durée initiale, étendre la durée de ce Com-

partiment une ou plusieurs fois, sous réserve des dispositions concernées du Mémoire. Au terme de la durée d'un Compartiment, la Société doit racheter toutes les actions dans ce Compartiment, conformément à l'article 8. A chaque extension de la durée d'un Compartiment, les détenteurs d'actions nominatives sont dûment avertis par écrit, par un avis envoyé à leur adresse telle qu'enregistrée dans le registre des actionnaires de la Société. Le Mémoire indique si un Compartiment est créé pour une durée indéterminée ou, alternativement, sa durée et, si applicable, toute extension de sa durée, ainsi que les termes et conditions d'une telle extension.

Capital Autorisé et Période de Capital Autorisé

5.9 La Société a un capital autorisé de trois cent million USD (300.000.000 USD) (le Capital Autorisé) et l'Associé Gérant Commandité est autorisé à émettre, dans les limites du Capital Autorisé et pendant une période démarrant le 16 juillet 2012 et expirant après cinq ans à compter de cette date (c'est-à-dire le 16 juillet 2017) (la Période de Capital Autorisé), des actions de toute Catégorie dans tout Compartiment ayant les caractéristiques définies dans le Mémoire et le droit d'éliminer ou limiter le droit préférentiel de souscription à ces actions.

5.10 L'Associé Gérant Commandité peut inviter l'Assemblée Générale à renouveler la Période de Capital Autorisé et/ou augmenter le Capital Autorisé à tout moment. Une telle décision sera adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts. L'Associé Gérant Commandité est autorisé à racheter les actions et à diminuer le montant du capital social afin de distribuer des dividendes et/ou procéder à des remboursements aux actionnaires. Ces rachats et cette diminution de capital social ne seront pas soumis aux articles 49-1 à 49-5 ou aux articles 69 à 69-2 de la Loi sur les Sociétés.

6. Art. 6. Forme des actions.

6.1 La Société n'émet que des actions sous forme nominative et les actions resteront sous forme nominative. Les actions sont émises sans valeur nominale.

6.2 Toutes les actions nominatives émises de la Société sont enregistrées dans le registre des actionnaires qui sera conservé au siège social par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout propriétaire d'actions nominatives, son lieu de résidence ou de domicile, tel qu'indiqué à la Société, le nombre et la Catégorie des actions nominatives qu'il détient, les montants libérés sur chaque action, ainsi que la mention de transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par l'inscription dans ledit registre.

6.3 La Société n'émet pas de certificats pour cette inscription, mais chaque actionnaire reçoit une confirmation écrite de son actionnariat.

6.4 Les actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et annonces peuvent être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actionnaires.

6.5 Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser l'inscription d'une mention à cette effet dans le registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être au siège social de la Société, ou tout autre adresse qui serait inscrite dans le registre des actionnaires par la Société, jusqu'au moment où une autre adresse sera fournie à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse enregistrée dans le registre des actionnaires par voie d'une notification écrite à la Société en son siège social ou à toute autre adresse établie par la Société.

6.6 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée en tant qu'unique propriétaire en relation avec la Société. La même règle est applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un gageur et un gagiste.

6.7 La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Ces fractions d'actions ne confèrent pas de droits de vote, sauf dans le cas où leur nombre est tel qu'elles représentent une action entière, mais donnent droit à participer de façon proportionnelle aux actifs nets alloués à la Catégorie concernée.

6.8 Toutes les actions émises par la Société peuvent être rachetées par la Société à l'initiative de la Société conformément à, et sous réserve de, l'article 8 des présents Statuts et aux dispositions du Mémoire.

6.9 Sous réserve des dispositions de l'article 10, le transfert des actions peut se faire, par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs de représentation adéquats ou conformément aux dispositions s'appliquant au transfert de créances prévues à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. La Société peut aussi accepter en tant que preuve du transfert d'autres instruments de transfert démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante pour la Société.

6.10 Le paiement des dividendes, le cas échéant, se fera aux actionnaires, en ce qui concerne les actions nominatives à leur adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la manière prescrite par l'Associé Gérant Commandité.

6.11 A l'exception de (des) Action(s) AC, des fractions d'actions seront émises au centième d'action, et ces fractions d'actions n'auront pas de droit de vote (sauf lorsque leur nombre est tel qu'elles représentent une action entière, dans quel cas elles confèrent un droit de vote) mais donneront droit à une participations aux gains nets et aux produits de liquidation attribuables à la Catégorie concernée au pro rata.

7. Art. 7. Emission d'actions.

7.1 L'Associé Gérant Commandité est autorisé à émettre, dans les limites du Capital Autorisé et durant la Période de Capital Autorisé, des actions d'une Classe dans un Compartiment comprenant les caractéristiques définies dans le Mé-morandum et le droit d'éliminer ou limiter les droits préférentiels de souscription à ces actions.

7.2 A l'exception de(s) l'Action(s) AC, la souscription d'actions est exclusivement réservée à des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2004 (Investisseurs Avertis).

7.3 L'Associé Gérant Commandité peut imposer des conditions à l'émission d'actions, ces conditions, auxquelles l'émission d'actions peut être soumise, sont détaillées dans le Mé-morandum, étant entendu que l'Associé Gérant Com-mandité peut, sans limitation:

(a) décider de fixer des engagements minimums et des montants de souscription minimum pour un Compartiment en particulier;

(b) imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions sont émises (et, en particulier, décider que les actions ne seront émises que pendant une ou plusieurs périodes d'offre ou à des intervalles tels que déterminés dans le Mé-morandum);

(c) réserver des actions d'un Compartiment exclusivement à des personnes ou entités qui se sont engagées par, ou ont signé, une convention de souscription aux termes de laquelle le souscripteur s'engage, entre autres, à souscrire des actions, pendant une période et jusqu'à un montant spécifié et fait certaines représentations et garanties envers la Société. Dans la mesure permise par les lois luxembourgeoises toute convention de souscription peut contenir des dispositions spéciales qui ne sont pas reprises dans d'autres conventions de souscription;

(d) déterminer toute disposition de défaillance applicable en cas de défaut ou de retard de paiement pour des actions ou de violations des restrictions à la propriété des actions;

(e) pour chaque Compartiment de lever des frais de souscription et/ou renoncer partiellement ou entièrement à ces frais de souscriptions;

(f) décider que le paiement pour les souscriptions à des actions ou le paiement d'actions partiellement libérées devra être réalisé intégralement ou partiellement à l'occasion d'une ou de plusieurs dates de négociation, de closings ou d'appels de capital auxquelles l'engagement de souscrire de l'investisseur peut être appelé en contrepartie de l'émission d'actions dans le Compartiment concerné ou en satisfaction de l'obligation de paiement pour des actions partiellement libérées;

(g) fixer la date de premier closing, la date de dernier closing, la période d'offre initiale et le prix de souscription initial relatif à chaque Compartiment et le moment de clôture pour l'acceptation de conventions de souscription relatifs à un Compartiment en particulier.

7.4 Les actions des Compartiments seront émises au prix de souscription calculé de la manière et à une fréquence déterminée pour chaque Compartiment dans le Mé-morandum.

7.5 Une procédure déterminée par l'Associé Gérant Commandité et décrite dans le Mé-morandum régira la chronologie de l'émission d'actions dans un Compartiment.

7.6 L'Associé Gérant Commandité peut, à son entière discrétion, accepter ou rejeter (partiellement ou dans sa totalité) toute demande de souscription à des actions, et l'Associé Gérant Commandité peut à tout moment, périodiquement et à son entière discrétion, de plein droit et sans préavis sauf disposition différente dans le Mé-morandum, interrompre l'émission et la vente d'actions de toute Catégorie dans un ou plusieurs Compartiments.

7.7 La Société peut consentir à émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de titres ou d'actifs conformément à la législation luxembourgeoise et à condition que ces actifs soient conformes aux objectifs et aux politiques d'investissement du Compartiment concerné. Tous les frais relatifs à l'apport en nature sont à la charge de l'actionnaire acquérant les actions de cette manière.

Défaillance d'un investisseur ou d'un actionnaire

7.8 La défaillance d'un investisseur ou d'un actionnaire d'effectuer, dans une période de temps déterminée par l'Associé Gérant Commandité, toute contribution requise ou certains autres paiements à la Société conformément aux termes de son bulletin de souscription, convention ou engagement de souscription à la Société, autorise la Société à imposer à l'investisseur ou à l'actionnaire concerné des pénalités déterminées par l'Associé Gérant Commandité et détaillées dans le Mé-morandum qui peuvent inclure sans limitation:

(a) le droit de la Société de procéder au rachat forcé de tout ou partie des actions de l'actionnaire défaillant conformément aux dispositions du Mé-morandum;

(b) le droit de réclamer à l'actionnaire défaillant le paiement de dommages et intérêts au bénéfice de la Société;

(c) le droit de la Société de retenir tous dividendes payés (ou à payer) ou autres sommes distribuées (ou à distribuer) relatifs aux actions détenues par l'actionnaire défaillant;

(d) le droit de la Société d'exiger de l'actionnaire défaillant le paiement d'intérêt à un taux tel que décrit dans le Mé-morandum sur toutes les sommes à avancer ainsi que les frais et dépenses liés à la défaillance;

(e) le droit de la Société d'exercer une option pour acheter les actions de l'actionnaire défaillant à un prix déterminé par l'Associé Gérant Commandité à sa discrétion raisonnable et conformément aux termes du Mé-morandum;

(f) la perte pour l'actionnaire défaillant du droit d'être membre ou de proposer des membres au sein des organes consultatifs, comité d'investissement ou autre comité mis en place conformément aux dispositions du Mémoire, le cas échéant;

(g) la perte pour l'actionnaire défaillant du droit de vote sur toute résolution devant être approuvée par tout ou partie spécifique des actionnaires;

(h) le droit de la Société d'entamer toutes procédures légales;

(i) le droit de la Société de réduire ou de mettre fin à l'engagement de l'investisseur défaillant;

(j) le droit des autres actionnaires de racheter tout ou partie des actions de l'actionnaire défaillant à un prix déterminé conformément aux dispositions du Mémoire;

à moins que l'Associé Gérant Commandité, à son entière discrétion, ne renonce à ces pénalités.

7.9 Les pénalités ou recours décrits ci-dessus et dans le Mémoire ne sont pas exclusifs de tout autre recours que la Société ou les actionnaires peuvent avoir d'après la loi ou selon le contrat de souscription, le Mémoire ou l'engagement de l'actionnaire concerné.

8. Art. 8. Rachat d'actions.

8.1 La Société est une société de type fermé et chaque Compartiment sera établi sous forme d'un Compartiment de type fermé dont les actions ne peuvent pas être rachetées à la demande d'un actionnaire.

8.2 La Société peut racheter des actions de tout Compartiment ou de toute Catégorie au pro rata entre les actionnaires afin de distribuer les produits générés par un investissement sous forme de revenus ou de produits de réalisation au pro rata entre les actionnaires du Compartiment ou de la Catégorie, moyennant respect du mécanisme de distribution (et, le cas échéant, sous réserve de conformité avec les droits de réinvestissement applicables) déterminé pour chaque Compartiment dans le Mémoire (le cas échéant). Le droit de la Société de racheter des actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie selon le présent article 8 peut être soumis à un accord ou au conseil préalable d'un organe consultatif tel que prévu pour un Compartiment en particulier dans le Mémoire.

8.3 La Société annoncera en temps voulu le rachat par un courrier de l'Associé Gérant Commandité à l'attention des actionnaires.

8.4 La Société peut procéder au rachat forcé des actions:

(a) détenues par une Personne Non-Eligible telle que définie à l'article 11, conformément aux dispositions de l'article 11;

(b) dans le cas d'une liquidation ou fusion de Compartiments ou de Catégories, conformément aux dispositions de l'article 28;

(c) détenues par un actionnaire qui ne satisfait pas à son obligation de faire, dans une période de temps spécifique déterminée par l'Associé Gérant Commandité, toute contribution exigée ou certains autres paiements à la Société (y compris le paiement d'intérêts ou de frais dus en cas de défaillance), conformément aux conditions de sa convention de souscription et aux dispositions du Mémoire;

(d) en toutes autres circonstances, conformément aux termes et conditions décrits dans la convention de souscription, les présents Statuts et le Mémoire.

9. Art. 9. Conversion d'actions.

9.1 Sauf disposition contraire dans le Mémoire, la conversion de tout ou partie des actions d'une Catégorie donnée en actions de la même Catégorie d'un autre Compartiment à la demande d'un actionnaire est interdite. De même, sauf disposition contraire dans le Mémoire, les conversions des actions d'une Catégorie d'un Compartiment en actions d'une autre Catégorie du même Compartiment ou d'un Compartiment différent sont interdites.

9.2 Si les conversions d'actions sont permises entre des actions relatives à un Compartiment en actions d'une Catégorie différente dans un même ou un autre Compartiment, alors les termes et conditions applicables à la conversion d'actions seront ceux repris dans le Mémoire. Certaines actions d'une Catégorie particulière d'actions peuvent être automatiquement converties en actions d'une autre Catégorie conformément aux termes du Mémoire.

10. Art. 10. Transfert d'actions - Transfert d'engagements.

10.1 L'Associé Gérant Commandité ne peut céder tout ou partie de son (ses) Action(s) AC ou se retirer volontairement comme Associé Gérant Commandité de la Société.

10.2 La vente, la cession, le transfert, l'échange, la mise en gage, le nantissement ou l'hypothèque ou tout autre disposition (le Transfert) de tout ou partie des actions ou engagements non appelés d'un investisseur (à l'exclusion de(s) l'Action(s) AC) dans un Compartiment sont soumis aux dispositions de cet article.

10.3 Aucun Transfert de tout ou partie des actions ou engagements non appelés d'un investisseur dans un quelconque Compartiment, qu'il soit direct ou indirect, volontaire ou involontaire:

(a) ne sera valide ou effectif si:

(i) le Transfert entraînerait une violation de lois ou règlements du Luxembourg, des Etats-Unis, de Grande-Bretagne ou de toute autre juridiction (notamment, sans limitation, le US Securities Act, toute loi sur les titres des Etats des Etats-

Unis d'Amérique, ou ERISA) ou soumettrait la Société ou l'un de ses Compartiments à des conséquences fiscales, légales ou réglementaires préjudiciables, telles que déterminées par la Société;

(ii) le Transfert résulterait en une violation des termes et conditions des Statuts, du Mémoire ou du Contrat de Souscription;

(iii) le Transfert entraînerait l'obligation pour la Société de s'enregistrer en tant que société d'investissement en vertu du US Investment Company Act de 1940, tel que modifié;

(b) et tout Transfert (permis ou requis) est soumis à la condition que:

(i) le Transfert soit approuvé par l'Associé Gérant Commandité (une telle approbation ne pouvant pas être déraisonnablement refusée);

(ii) le cessionnaire démontre de manière satisfaisante à la Société que le cessionnaire n'est pas une Personne Non-Eligible et que le Transfert proposé ne constitue pas en lui-même une violation d'une loi ou réglementation (y compris, sans limitation, toutes lois sur les valeurs mobilières) applicable;

(iii) le cessionnaire n'est pas une Personne Non-Eligible (tel que définie à l'article 11.1 ci-dessous); et que

(iv) le cessionnaire s'engage à assumer complètement et entièrement toutes les obligations en cours du cédant envers la Société conformément aux conventions de souscription, son engagement ou tout autre convention décrivant les conditions de participation du cédant à la Société (y compris, afin d'éviter tout doute, les dispositions du Mémoire et toute obligation de libérer une partie des actions transférées concernées qui ne sont pas entièrement libérées), et à satisfaire, en ce qui concerne les Transferts d'engagements non appelés relatifs aux actions entièrement libérées ou en ce qui concerne tout Transfert d'action partiellement libérée, les exigences de l'Associé Gérant Commandité quant aux actifs suffisants du cessionnaire afin de respecter les appels de capital relatifs aux engagements non appelés ou aux actions partiellement libérées et le cessionnaire a conclu un contrat de souscription ou un formulaire d'application dans une forme acceptable pour la Société en ce qui concerne cet engagement non appelé et ces actions, étant entendu que nonobstant des dispositions contraires dans les présents Statuts, le transfert d'actions partiellement libérées aura automatiquement pour conséquence que le cessionnaire s'engage envers la Société libérer/payer entièrement les actions concernées conformément aux termes des présents Statuts et du Mémoire.

11. Art. 11. Restrictions à la possession.

11.1 Sans préjudice du droit de l'Associé Gérant Commandité de rejeter les souscriptions d'un investisseur à son entière discrétion, la Société agissant à travers son Associé Gérant Commandité peut en particulier restreindre ou empêcher l'acquisition de la propriété d'actions par toute personne, si:

(a) de l'avis de la Société, cette détention peut être préjudiciable à la Société ou à un Compartiment;

(b) cela pourrait avoir pour conséquence (individuellement ou conjointement avec d'autres investisseurs dans les mêmes circonstances) que:

(i) la Société, un Compartiment ou ses véhicules intermédiaires soient soumis à toute imposition ou au paiement de taxe ou charge fiscale de toute nature, au Luxembourg ou ailleurs, ou qu'ils soient exposés à des désavantages pécuniaires auxquels ils n'auraient pas été exposés autrement; ou

(ii) la Société ou un Compartiment soit obligé de faire enregistrer ses actions en vertu des lois de toute juridiction autre que le Luxembourg;

(c) une telle détention aura pour conséquence une violation de toute législation ou réglementation applicable à la personne physique ou morale elle-même, à la Société, l'Associé Gérant Commandité ou un Compartiment, que ces législations soient luxembourgeoises ou autres (et y compris toute législation et réglementation concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme);

(d) cette personne n'est pas un Investisseur Averti;

(ces personnes physiques ou morales sont déterminées par l'Associé Gérant Commandité et sont désignées dans les présents Statuts comme des Personnes Non-Eligibles, étant entendu que toute personne à laquelle il est fait référence aux points

(c) et (d) sera automatiquement considérée comme une Personne Non-Eligible).

11.2 Afin ces fins, la Société peut:

(a) refuser d'émettre toutes actions et refuser d'enregistrer tout Transfert d'actions ou d'engagement non appelé, lorsqu'il résulterait d'un tel enregistrement ou Transfert qu'une Personne Non-Eligible devienne propriétaire ou bénéficiaire économique de ces actions ou engagements non appelés; et

(b) à tout moment, demander à toute personne dont le nom est repris dans le registre des actionnaires ou d'engagements non appelés ou qui tente d'y faire enregistrer un Transfert, de lui fournir toute information, accompagnée d'une déclaration sous serment, que la Société considère nécessaire pour déterminer si le bénéficiaire économique de telles actions/engagements non appelés est une Personne Non-Eligible, ou si, suite à un tel enregistrement, une Personne Non-Eligible deviendrait bénéficiaire économique de ces actions/engagements non appelés.

11.3 S'il apparaît qu'un actionnaire de la Société est une Personne Non-Eligible, la Société est en droit, à son entière discrétion:

(a) de refuser d'accepter le vote de cette Personne Non-Eligible à l'Assemblée Générale ou relativement à toute décision ou résolution devant être passée par les actionnaires conformément au Mémoire; et/ou

(b) de retenir tous dividendes payés ou payables ou autres sommes distribuées ou à distribuer en rapport avec les actions détenues par cette Personne Non-Eligible; et/ou

(c) d'ordonner à cette Personne Non-Eligible de vendre ses actions et d'apporter la preuve à la Société que cette vente a été effectuée endéans les quarante-cinq (45) jours à compter de l'envoi de l'avis s'y rapportant, sous réserve à chaque fois des restrictions au Transfert applicables définies à l'article 10; et/ou

(d) de réduire ou mettre fin à l'engagement non appelé de la Personne Non-Eligible (sauf dans le cas où l'engagement non appelé est un engagement à satisfaire une obligation de libérer entièrement des actions partiellement libérées de la Société); et/ou

(e) exercer une option pour acheter les actions de l'actionnaire défaillant à un prix déterminé par l'Associé Gérant Commandité à sa discrétion raisonnable et conformément aux termes du Mémoire; et/ou

(f) de procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par cette Personne Non-Eligible à un prix calculé conformément aux termes du Mémoire ou à tout autre prix tel que prévu par le Mémoire.

11.4 L'exercice des pouvoirs de la Société, conformément au présent article, ne peut en aucun cas être mis en question ou déclaré nul sur base du fait que la propriété des actions n'était pas suffisamment démontrée ou que la propriété réelle des actions ne correspondait pas aux présomptions faites par la Société à la date de la notification d'achat, étant entendu que la Société doit exercer les pouvoirs susmentionnés de bonne foi.

12. Art. 12. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

12.1 La Société et chaque Compartiment ont une valeur nette d'inventaire déterminée conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts à chaque jour d'évaluation telle que stipulée dans le Mémoire (chacune étant un Jour d'Evaluation).

12.2 La valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment sera exprimée dans la devise de référence telle que stipulée dans le Mémoire conformément à la loi luxembourgeoise à chaque Jour d'Evaluation. L'Associé Gérant Commandité peut, à sa discrétion, calculer une valeur nette d'inventaire estimée à des jours qui ne sont pas des Jours d'Evaluation. Cette valeur nette d'inventaire ne pourra être utilisée pour les besoins de souscriptions, de rachats ou de conversions et ne sera calculée que pour information. En outre, la Société pourra, exceptionnellement et par une décision de l'Associé Gérant Commandité, calculer une valeur nette d'inventaire exceptionnelle pour les besoins spécifiques de souscriptions, de rachats et de conversions.

12.3 Les actifs nets de la Société sont à tout moment égaux au total des actifs nets des différents Compartiments.

12.4 La valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment sera calculée en déterminant la somme de:

(a) la valeur des actifs de la Société alloués au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts; moins

(b) toutes les obligations de la Société allouées au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts, et tous les frais attribuables au Compartiment concerné, frais courus mais non payés au Jour d'Evaluation concernée.

12.5 Les actifs d'un Compartiment comprennent:

(a) tous les investissements enregistrés au nom de la Société pour le compte du Compartiment concerné ou de ses véhicules intermédiaires;

(b) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus, détenus par le Compartiment;

(c) tous les effets et billets à vue et comptes à recevoir (y compris le résultat de la vente de propriétés, de droits de propriété, de titres ou de tous autres actifs vendus mais non encore délivrés) détenus par le Compartiment;

(d) tous les instruments financiers et titres, y compris, mais sans limitation, les obligations, billets à termes, certificats de dépôt, actions, titres obligataires, droits de souscription, warrants, options et avoirs assimilables qui sont la propriété ou qui ont été contractés par le Compartiment;

(e) tous les dividendes en actions, dividendes en espèces et les distributions en espèces à recevoir par le Compartiment pour autant que le Compartiment puisse raisonnablement en avoir connaissance;

(f) tous les loyers échus sur les propriétés immobilières et intérêts courus sur tous les avoirs portant intérêt qui sont la propriété du Compartiment sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur attribuée à ces avoirs;

(g) les frais de formation du Compartiment, y compris les coûts d'émission et de distribution d'actions du Compartiment, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis; et

(h) tous les autres avoirs de tous types et de toutes natures y compris les dépenses payées d'avance.

12.6 La valeur des actifs de la Société en ce qui concerne un Compartiment sera déterminée de la manière suivante:

(a) les participations attribuables à ses véhicules intermédiaires dérivés des états financiers de ces véhicules intermédiaires seront ajustés pour prendre en compte les distorsions ou les différences ou les différences entre les règles comptables locales du véhicule intermédiaire concerné et les règles comptables luxembourgeoises;

(b) les coûts d'acquisition des investissements seront amortis sur la période stratégique d'investissement planifiée de chacun de ces investissements (ou propriétés immobilières), ou sur une période maximale de 5 ans plutôt que comptabilisés entièrement lorsqu'ils sont encourus;

(c) les coûts d'établissement de la Société et de tout Compartiment seront amortis sur une période de cinq (5) ans plutôt que comptabilisés entièrement lorsqu'ils sont encourus;

(d) la juste valeur des propriétés immobilières enregistrées au nom de la Société (pour un Compartiment) sera évaluée par des experts indépendants, comme décrit plus en détail dans le Mémoire, étant entendu que l'Associé Gérant Commandité peut dévier de cette évaluation s'il estime que c'est dans l'intérêt du Compartiment concerné et de ses actionnaires;

(e) les titres (incluant les titres du type "real estate securities") qui sont cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base du dernier cours de change ou de la dernière valeur de marché publiée;

(f) les participations dans des organismes de placement collectifs non cotés (en ce compris les fonds immobiliers) (OPC) seront évaluées à leur dernières valeurs nettes d'inventaire officielles et disponibles, telles que publiées et fournies par ces OPC ou leurs agents, ou à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire officieuses (c'est-à-dire les estimations de valeurs nettes) si celle-ci sont plus récentes que leurs dernières valeurs nettes d'inventaire officielles. La valeur nette d'inventaire officielle ou officieuse d'un OPC peut être ajustée afin de prendre en compte des appels de capital subséquents et des dividendes et des frais de rachat applicables le cas échéant. L'Associé Gérant Commandité ajustera la valeur nette d'inventaire ou autre évaluation ainsi fournie lorsqu'il estimera que cette valeur nette d'inventaire ou autre information d'évaluation ne reflète pas de manière précise la participation de la Société ou du Compartiment dans l'OPC, que ce soit parce que l'information a été établie après la date d'évaluation propre de l'OPC, à cause de changements sur le marché ou autres. La valeur nette d'inventaire a un effet exécutoire nonobstant qu'elle puisse avoir été basée sur une valeur nette d'inventaire non officielle ou estimée;

(g) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, billets et effets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, dividendes en espèces et intérêts déclarés ou venus à échéance comme susmentionné et non encore reçus, sera réputée être celle de leur montant total, à moins qu'il soit improbable que le paiement soit reçu, auquel cas la valeur sera déterminée en déduisant les montants que l'Associé Gérant Commandité pourra considérer adéquat dans un tel cas pour refléter leur vraie valeur;

(h) les investissements dans des titres de private equity autre que les titres mentionnés ci-dessus seront estimés avec la prudence nécessaire et de bonne foi, conformément aux lignes de conduite et principes pour l'évaluation de sociétés portefeuille décrites par les International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines publiées par la European Venture Capital Association (EVCA), la British Venture Capital Association (BVCA) et l'Association Française d'Investisseurs en Capital (AFIC) en mars 2005, tels que modifiés;

(i) la valeur liquidative des contrats à terme, contrats à terme de gré à gré, ou contrats d'option non échangés sur un marché des changes ou autre marché réglementé désignera leur valeur liquidative nette déterminée, conformément aux politiques définies par l'Associé Gérant Commandité, sur une base cohérente appliquée pour chaque variété de contrat distincte. La valeur liquidative des contrats à terme, contrats à terme de gré à gré, ou contrats d'option échangés sur un marché des changes ou autre marché réglementé sera basée sur les derniers prix de règlement disponibles de ces contrats sur le marché réglementé sur lequel les contrats à terme, contrats à terme de gré à gré, ou contrats d'option en question sont négociés par le Compartiment concerné; étant entendu que si un contrat à terme, contrat à terme de gré à gré, ou contrat d'option n'a pas pu être liquidé au jour où les actifs nets sont déterminés, la base de détermination de la valeur liquidative de ce contrat correspondra à la valeur que l'Associé Gérant Commandité estime juste et raisonnable;

(j) tous les autres actifs seront évalués à leur juste valeur déterminée de bonne foi selon des procédures établies par l'Associé Gérant Commandité.

12.7 La Société peut autoriser, à sa discrétion, une autre méthode d'évaluation, si elle considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif ou obligation de la Société. Cette méthode sera alors appliquée de manière cohérente. L'agent administratif de la Société s'en remet valablement aux déviations approuvées par la Société pour le calcul de la valeur nette d'inventaire.

12.8 Afin de déterminer la valeur des actifs de la Société, l'agent administratif de la Société peut lors du calcul de la valeur nette d'inventaire, eu égard aux standards usuels de prudence et de diligence, se fier totalement et exclusivement, sauf erreur manifeste ou négligence de sa part à des évaluations fournies soit (i) par l'Associé Gérant Commandité, (ii) par différentes sources de cotation disponibles sur le marché tels que les agences de cotation (c'est-à-dire Bloomberg, Reuters, etc.) indiquées par l'Associé Gérant Commandité ou par les administrateurs des OPC sous-jacents, (iii) par les courtiers indiqués par l'Associé Gérant Commandité, ou (iv) par un ou des spécialistes dûment autorisés à cet effet par l'Associé Gérant Commandité (incluant les évaluateurs indépendants relativement aux propriétés immobilières).

12.9 Dans les circonstances où (i) une ou plusieurs sources de cotation ne sont pas en mesure de fournir des évaluations à l'agent administratif et/ou l'Associé Gérant Commandité, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur la valeur nette d'inventaire, ou si (ii) la valeur d'un (ou de plusieurs) actif(s) ne peut être déterminée aussi rapidement et de manière aussi précise que requise, l'agent administratif peut-être autorisé par l'Associé Gérant Commandité à ne pas calculer de valeur nette d'inventaire du ou des Compartiment(s) concerné(s) ou d'utiliser des méthodes d'évaluation ou des sources de cotation fournies par l'Associé Gérant Commandité ou les agents d'évaluation nommés à cet effet par l'Associé Gérant

Commandité et, par conséquent, être incapable de les prix de souscription, de conversion et de rachat. L'Associé Gérant Commandité sera immédiatement informé par l'agent administratif dès qu'une telle situation se présentera. L'Associé Gérant Commandité peut alors décider de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire conformément aux procédures décrites dans à l'article 13.1(e) des présents Statuts.

12.10 La valeur de tous les actifs et des engagements qui n'est pas exprimée dans la devise de référence des actions concernées sera convertie en cette devise au taux de change ayant cours au Luxembourg au Jour d'Evaluation concerné. Si de telles cotations ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé avec prudence et bonne foi ou suivant des procédures établies par l'Associé Gérant Commandité.

12.11 Les engagements de la Société comprendront:

(a) tous les emprunts et autres endettements relatifs à un emprunt (y compris les obligations convertibles), effets et comptes exigibles;

(b) tous les intérêts échus sur des emprunts ou autres endettements relatifs à un emprunt (y compris les frais courus pour l'engagement de tels emprunts et autres endettements);

(c) tous les frais courus ou à payer (y compris les frais administratifs, les commissions de gestion et de conseil, y compris les commissions d'intéressement (le cas échéant), les frais de dépositaire, d'agent payeur, de l'agent de registre et de transfert et les frais de l'agent domiciliataire, ainsi que les débours raisonnables encourus par les prestataires de services);

(d) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance ayant pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant de tous les dividendes impayés annoncés par la Société;

(e) une provision appropriée pour les impôts futurs sur le capital ou sur le revenu encourus à le jour de calcul concerné, déterminée périodiquement par la Société, et autre réserve (le cas échéant) autorisées et approuvées par l'Associé Gérant Commandité, ainsi que tout montant (le cas échéant) que l'Associé Gérant Commandité estime être une allocation appropriée compte tenu des obligations de la Société;

(f) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit et représentés conformément aux lois luxembourgeoises. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prend en compte toutes les dépenses à supporter par la Société et peut tenir compte des dépenses administratives ou autres de nature régulière ou périodique sur un montant estimé pour des périodes annuelles ou autres.

12.12 Pour les besoins du présent article 12:

(a) les actions qui seront émises par la Société seront considérées comme étant émises à partir du moment spécifié par l'Associé Gérant Commandité au Jour d'Evaluation par rapport auquel cette évaluation est faite et à partir de ce moment et jusqu'à réception par la Société du paiement elles seront considérées comme étant un actif de la Société;

(b) les actions de la Société à racheter (le cas échéant) seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'à la date de rachat fixée, et à partir de ce moment et jusqu'à paiement par la Société de leur prix, elles seront considérées comme étant une obligation de la Société;

(c) tous les investissements, balances des paiements et autres actifs exprimés en devises autres que la devise de référence du Compartiment concerné seront évalués après prise en compte du (des) taux de change du marché en vigueur à la date et au moment de la détermination de la valeur nette d'inventaire par action; et

(d) lorsque la Société s'est engagé à un Jour d'Evaluation à:

- acheter des actifs, la valeur de considération à payer pour ces actifs sera présentée comme une obligation de la Société et la valeur des actifs à acquérir sera représentée comme un actif de la Société;

- vendre un actif, la valeur de considération à recevoir pour cet actif sera présentée comme un actif de la Société et l'actif à fournir par la Société ne sera pas repris dans les actifs de la Société;

sous réserve cependant que si la valeur exacte ou la nature de cette considération ou de cet actif n'est connue au Jour d'Evaluation, sa valeur sera estimée par l'Associé Gérant Commandité.

12.13 Les avoirs et engagements de la Société seront affectés de la manière suivante:

(a) les produits provenant de l'émission d'actions de chaque Compartiment seront inscrits dans les livres de la Société correspondant au Compartiment concerné, étant entendu que si la Société est composée de plusieurs Compartiments, le montant en question viendra augmenter la proportion des avoirs nets de ce Compartiment;

(b) les avoirs, obligations, revenus et dépenses relatifs à un Compartiment seront attribués à ce Compartiment;

(c) lorsque qu'un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir sera attribué dans les livres de la Société au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de la valeur de cet actif sera attribuée au Compartiment correspondant;

(d) lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir relevant d'un Compartiment déterminé ou à une opération en rapport avec un avoir relevant d'un Compartiment, cet engagement sera attribué à ce Compartiment;

(e) au cas où tout avoir ou engagement de la Société ne peut être attribué à un Compartiment particulier, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Compartiments au pro rata de leur valeur nette d'inventaire respective ou de toute autre manière déterminée de bonne foi par l'Associé Gérant Commandité, étant entendu que

(i) lorsque les avoirs de plusieurs Compartiments sont tenus en un seul compte et/ou sont cogérés en tant que masse d'avoirs séparée par un agent de l'Associé Gérant Commandité, le droit respectif du Compartiment correspondra à la portion proportionnelle résultant de la contribution de ce Compartiment au compte ou à la masse en question et que

(ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits effectués pour le compte du Compartiment, tel que décrit dans le Mémoire;

(f) en cas de distribution aux actionnaires d'un Compartiment, la valeur nette d'inventaire de celui-ci sera réduite du montant équivalent à cette distribution.

12.14 Règles générales

(a) toutes les règles et décisions d'évaluation doivent être interprétées et appliquées conformément aux lois luxembourgeoises;

(b) afin d'écartier tout doute, les dispositions du présent article 12 sont des règles pour déterminer la valeur nette d'inventaire par action et n'ont pas pour objectif d'affecter le traitement à des fins légales ou comptables des actifs ou obligations de la Société ou des actions émises par la Société;

(c) les engagements non appelés ne sont pas considérés comme des actifs du Compartiment pour les besoins du calcul de la valeur nette d'inventaire de ce Compartiment;

(d) une provision adéquate sera faite, Compartiment par Compartiment pour des dépenses supportées par chaque Compartiment et des engagements hors bilan peuvent être pris en compte sur base de critères justes et prudents conformément au Mémoire;

(e) la valeur nette d'inventaire par action peut être arrondie au centime entier le plus proche de la devise dans laquelle la valeur nette d'inventaire des actions concernées est calculée;

(f) la valeur nette d'inventaire par action de chaque Compartiment sera communiquée par l'agent administratif de la Société aux actionnaires dès que raisonnablement possible après son calcul et est mise à disposition des investisseurs au siège social de la Société et aux bureaux de l'agent administratif dès que possible après le Jour d'Evaluation le plus récent et en principe, dans les délais indiqués dans le Mémoire, bien que dans certaines circonstances, la valeur nette d'inventaire puisse être mise à disposition plus tard.

13. Art. 13. Suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire.

13.1 La Société peut à tout moment et périodiquement suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions de tout Compartiment et/ou l'émission d'actions de ce Compartiment à des souscriptions et/ou le rachat des actions de ce Compartiment de ses actionnaires et/ou les conversions d'actions d'un Compartiment dans les circonstances suivantes:

(a) lorsqu'il en raison d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires ou d'autres circonstances en dehors du contrôle de l'Associé Gérant Commandité, la disposition des actifs de la Société attribuables au Compartiment n'est pas raisonnablement ou normalement praticable sans provoquer un détriment important aux intérêts des actionnaires;

(b) lorsque, en conséquence de restrictions de change ou d'autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions au nom de la Société sont rendues impraticables ou si l'achat et le vente des actifs de la Société attribuables au Compartiment ne peuvent être effectués aux taux de change normaux;

(c) lorsque, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, il existe une situation où la cession des avoirs de la Société ou la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions, ne peut être raisonnablement praticable ou serait sérieusement préjudiciable aux actionnaires;

(d) lorsque pour une raison ou une autre la valeur d'une partie substantielle des investissements du Compartiment ou du véhicule intermédiaire ne peut être déterminée précisément;

(e) conformément, et dans les circonstances décrites, à l'article 12.9;

(f) lorsque la suspension est requise par la loi ou une procédure légale;

(g) si pour une raison ou une autre et à son entière discrétion, l'Associé Gérant Commandité détermine que cette suspension est dans le meilleur intérêt des actionnaires;

(h) lors de la publication d'un avis convoquant une assemblée générale des actionnaires afin de décider de la liquidation de la Société.

13.2 Une telle suspension peut être notifiée par la Société aux personnes susceptibles d'être affectées par cette suspension par tout moyen jugé approprié. La Société doit notifier cette suspension à tous les actionnaires du Compartiment concerné.

13.3 Une telle suspension en ce qui concerne un Compartiment n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire par action, l'émission, le rachat et la conversion d'actions d'un autre Compartiment.

13.4 Toute demande de souscription, rachat ou conversion sera irrévocable sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire par action dans le Compartiment concerné, dans quel cas les actionnaires peuvent notifier la Société qu'ils veulent retirer leur demande. Si aucune notification n'est reçue par la Société avant la fin de la période de suspension, cette demande sera traitée au premier Jour d'Evaluation, tel que déterminé pour chaque Compartiment concerné, suivant la fin de la période de suspension.

14. Art. 14. Responsabilité des actionnaires.

14.1 Les propriétaires d'actions de commanditaire (c'est-à-dire les actions de toutes les Catégories à l'exclusion de l'Action AC) ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la Société.

14.2 La responsabilité de l'Associé Gérant Commandité est illimitée.

15. Art. 15. Gestion.

15.1 La Société sera gérée par ESJ Management S.à r.l. (l'Associé Gérant Commandité). L'Associé Gérant Commandité sera l'unique associé gérant commandité et sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux actifs de la Société.

15.2 L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée des actionnaires.

15.3 L'Associé Gérant Commandité aura, entre autres, le pouvoir de mener à bien tous actes ayant trait aux objets de la Société au nom et pour le compte de la Société et d'accomplir tous actes, de conclure et de signer tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire aux objets de la Société. Sous réserves de dispositions contraires, l'Associé Gérant Commandité aura et disposera, à sa discrétion, du plein pouvoir pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien les objets sociaux de la Société.

15.4 Ni le Mémoire ni les présents Statuts n'octroient de droit spécifique aux actionnaires de décider la révocation de l'Associé Gérant Commandité.

16. Art. 16. Signatures autorisées.

16.1 La Société sera engagée envers des parties tierces dans tous les domaines par la signature de l'Associé Gérant Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Associé Gérant Commandité à son entière discrétion, sous réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un actionnaire commanditaire de la Société.

17. Art. 17. Politiques et Restrictions d'investissement.

17.1 L'Associé Gérant Commandité a le pouvoir de déterminer (i) la politique d'investissement applicable à chaque Compartiment, (ii) la stratégie de couverture applicable aux Compartiments spécifiques et (iii) la ligne de conduite concernant la gestion et les affaires commerciales de la Société, dans le cadre des pouvoirs d'investissement tels que définis par l'Associé Gérant Commandité dans le Mémoire, conformément aux lois et réglementations applicables.

17.2 L'Associé Gérant Commandité aura également le pouvoir de déterminer toutes restrictions applicables périodiquement aux investissements des actifs de la Société (le cas échéant), conformément à la Loi de 2004, y compris, mais sans limitation, des restrictions relatives:

(a) aux emprunts de la Société ou de tout Compartiment et à la mise en gage de ses actifs; et

(b) au pourcentage maximum des avoirs de la Société ou d'un Compartiment pouvant être investis dans un seul actif sous-jacent et le pourcentage maximum de tout type d'investissement qu'elle (ou un Compartiment) pourra acquérir, si de telles restrictions sont applicables.

18. Art. 18. Conflits d'intérêts.

18.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, gérants ou fondé de pouvoir de l'Associé Gérant Commandité ou de la Société ait un intérêt dans une telle société ou entité, ou soit administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

18.2 Tout administrateur, gérant ou fondé de pouvoir de l'Associé Gérant Commandité ou de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société doit contracter ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, empêché de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

18.3 Tout conflit d'intérêt survenant dans le cadre de la gestion de la Société ou d'un de ses Compartiments sera soumis, et sera traité conformément, aux règles prévues dans le Mémoire.

19. Art. 19. Indemnisation.

19.1 L'Associé Gérant Commandité et ses administrateurs, gérants, fondés de pouvoir, agents et employés dans la mesure de leur implication directe dans les affaires du Compartiment concerné et tout membre du conseil de gestion de l'Associé Gérant Commandité (chacun étant une Personne Indemnifiée) seront indemnisés sur les actifs du Compartiment concerné, sous réserve des lois applicables, pour toutes dettes, obligations, pertes, dommages, impôts et intérêts et pénalités s'y afférant, réclamations, demandes, actions, poursuites, procédures (civiles, pénales, administratives, enquêtes et autres) et frais de contentieux, dépenses et débours (y compris les frais légaux et dépenses de comptabilité, frais d'enquêtes et sommes payées dans le cadre de transactions) pouvant être imposés à, encourus par, ou revendiqués à tout moment contre cette personne à raison de son implication dans les affaires du Compartiment concerné, étant

entendu qu'aucune Personne Indemnisée ne sera en droit d'être indemnisée pour toute action ou omission résultant d'un comportement pouvant être qualifié de fraude, faute intentionnelle, faute lourde ou négligence grave.

19.2 En ce qui concerne les Compartiments avec une structure d'appel de capital, les montants d'indemnisation ne dépasseront pas le montant des engagements totaux. Lorsque qu'une partie des engagements totaux a déjà été appelée dans un Compartiment, les montants d'indemnisation ne dépasseront en aucun cas les engagements non appelés totaux de ce Compartiment augmenté de tout montant qui sera réalisé à partir du portefeuille du Compartiment, jusqu'à un montant ne dépassant pas ces engagement totaux.

19.3 En cas de transaction, l'indemnisation ne sera fournie qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction pour laquelle un avocat choisi par l'Associé Gérant Commandité de bonne foi indique à l'Associé Gérant Commandité que la personne à indemniser n'a pas commis un manquement à ses devoirs de fonction. Le droit d'indemnisation susmentionné n'exclut pas d'autres droits auxquels cette personne peut avoir droit.

19.4 Tout prestataire de services de la Société, ses administrateurs, gérants, fondés de pouvoir, agents et employés peuvent aussi bénéficier d'une indemnisation par la Société, sous réserve des termes et dispositions du contrat de prestataire de services concerné.

20. Art. 20. Assemblées des actionnaires.

20.1 L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la municipalité du siège social qui sera fixé dans l'avis de convocation le troisième mardi du mois de juin à 11.00 heures, heure de Luxembourg. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant à Luxembourg.

20.2 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger, si de l'avis absolu et définitif de l'Associé Gérant Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

20.3 D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

20.4 Toutes les assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale) seront présidées par l'Associé Gérant Commandité.

20.5 Toute assemblée des actionnaires valablement constituée représentera l'entière des actionnaires de la Société. Aucune résolution des actionnaires ne sera valable sans le consentement de l'Associé Gérant Commandité.

21. Art. 21. Avis de convocation, Quorum, Procurations et Vote.

21.1 Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux convocations et à la conduite des Assemblées Générales, sauf disposition contraire des présents Statuts.

21.2 L'Associé Gérant Commandité peut convoquer à tout moment une Assemblée Générale. Il est obligé de la convoquer de manière à ce qu'elle soit tenue dans une période d'un mois, si les actionnaires représentant un dixième du capital le demandent par écrit, avec une indication quant à l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit peuvent exiger l'inscription d'un ou de plusieurs sujets à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale. Cette demande doit être adressée à la Société au moins 5 (cinq) jours ouvrables avant l'Assemblée Générale concernée.

21.3 Toutes les actions de la Société étant nominatives, les notices de convocation seront uniquement envoyées par lettres recommandées.

21.4 Chaque action donne droit à une voix, sous réserve des dispositions des articles 7 et 11.

21.5 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions à une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votants, sous réserve de l'accord exprès de l'Associé Gérant Commandité.

21.6 Cependant, les résolutions ayant pour objet une modification des Statuts de la Société ne peuvent être prises que lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et constituée conformément à la Loi sur les Sociétés et à toute autre loi luxembourgeoise pertinente et avec l'accord de l'Associé Gérant Commandité.

21.7 La Société ne peut pas abandonner son statut de SICAR autorisé conformément à la Loi de 2004, sauf accord de tout ses actionnaires et approbation préalable de l'autorité de surveillance luxembourgeoise, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la CSSF).

21.8 La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements des actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires (le cas échéant).

21.9 Toute modification affectant les droits de détenteurs d'actions dans n'importe quelle Catégorie vis-à-vis de ceux d'autres Catégories ne sont valides que si elles sont adoptées conformément à l'article 68 de la Loi sur les Sociétés.

21.10 Chaque actionnaire pourra prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, ou courriel auquel une signature électronique est jointe (valable selon la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire (qu'elle soit actionnaire ou non).

21.11 Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans notice préalable.

21.12 Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iii) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société 48 (quarante-huit) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale pour être pris en compte.

21.13 L'Associé Gérant Commandité peut fixer toutes autres conditions devant être remplies par les actionnaires pour qu'ils puissent participer à l'assemblée des actionnaires.

22. Art. 22. Assemblée générale des actionnaires dans un compartiment.

22.1 Les actionnaires d'un Compartiment peuvent tenir à tout moment une Assemblée Générale afin de prendre des décisions sur des sujets exclusivement en relation avec le Compartiment.

22.2 Les dispositions de l'article 21 sont d'application pour de tels Assemblées Générales, sauf si le contexte ne le demande autrement.

23. Art. 23. Réviseur d'entreprises.

23.1 Les informations comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Assemblée Générale et rémunéré par la Société.

23.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2004.

24. Art. 24. Liquidation ou Fusion de compartiments ou Catégories.

24.1 Dans le cas où pour quelque raison que ce soit la valeur des actifs nets d'un Compartiment a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant déterminé par l'Associé Gérant Commandité comme étant le seuil minimum pour ce Compartiment pour être géré de manière économiquement efficace ou en cas de modification substantielle de la situation politique, économique ou monétaire ou en raison de rationalisation économique, l'Associé Gérant Commandité peut décider d'offrir aux actionnaires concernés la conversion de leurs actions en actions d'un autre Compartiment selon les conditions fixées par l'Associé Gérant Commandité ou procéder au rachat forcé de toutes les actions du Compartiment à la valeur nette d'inventaire par action (en tenant compte des prix de réalisation projetés des investissements et des dépenses de réalisation) calculés au Jour de d'Evaluation précédent immédiatement la date à laquelle la décision prend effet. La Société notifiera les détenteurs d'actions avant la date effective des rachats obligatoires, et indiquera les raisons et la procédure des transactions de rachat. Les actionnaires nominatifs seront notifiés par écrit.

24.2 De plus, l'Assemblée Générale de tout Compartiment aura, en toutes circonstances, le pouvoir, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, de racheter toutes les actions du Compartiment concerné et de rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (en tenant compte des prix de réalisation effectifs des investissements et des dépenses de réalisation) calculée au Jour d'Evaluation auquel la décision prendra effet. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour cette Assemblée Générale constituée selon le présent article 24, qui décidera par résolution adoptée à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée, sous réserve du consentement de l'Associé Gérant Commandité.

24.3 Toute demande de souscription sera suspendue à partir du moment de l'annonce de la liquidation, de la fusion ou du transfert du Compartiment concerné.

24.4 Les actifs qui n'ont pas été distribués à la suite de la liquidation ou de la fusion seront déposés à la Caisse de Consignation au bénéfice des ayants droits dans les délais applicables.

24.5 Toutes les actions rachetées seront annulées.

24.6 Dans les mêmes circonstances que celles décrites dans le premier paragraphe du présent article, l'Associé Gérant Commandité peut décider d'allouer des avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment existant ou à d'une autre SICAR organisée selon les dispositions de la Loi de 2004 ou à un autre compartiment dans une autre SICAR (le Nouveau Compartiment) et de renommer les actions du Compartiment concerné comme action d'un autre compartiment (suite à un split ou une consolidation, si nécessaire, et le paiement de la somme correspondante aux droits fractionnels des actionnaires). Cette décision sera communiquée de la même manière que celle décrite dans le premier paragraphe du présent article avant la date de son entrée en vigueur (de plus, la notification aux actionnaires contiendra les informations relatives au Nouveau Compartiment).

24.7 Nonobstant les pouvoirs conférés à l'Associé Gérant Commandité au paragraphe 24.6, une contribution en avoirs ou obligations attribuable à un Compartiment à un autre Compartiment dans la Société peut, dans toutes autres circonstances, être décidée par l'Assemblée Générale du Compartiment concerné pour laquelle il n'y aura aucune exigence de quorum et qui décidera de la fusion par une résolution votée à la simple majorité de ceux présents ou représentés et votants à cette assemblée, sous réserve du consentement de l'Associé Gérant Commandité.

24.8 En outre, une contribution des avoirs et obligations attribuables à un Compartiment à une autre SICAR telle qu'indiquée à l'article 24.6 ou à un autre Compartiment dans cette autre SICAR nécessitera une décision des actionnaires du Compartiment concerné prise avec une exigence de quorum de 50% des actions en circulation et adoptée à la majorité des 2/3 des actions présentes et représentées. Toute décision d'une Assemblée Générale prise conformément au présent article 24.8 est soumise au consentement de l'Associé Gérant Commandité.

25. Art. 25. Année fiscale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

26. Art. 26. Dividendes.

26.1 L'Assemblée Générale détermine, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité et dans les limites prévues par la loi, comment les revenus du Compartiment seront affectés, et peut annoncer, ou autoriser l'Associé Gérant Commandité à annoncer des distributions.

26.2 Pour toute Catégorie ayant droit à des distributions, l'Associé Gérant Commandité peut décider de payer les dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.

26.3 Les paiements de dividendes aux détenteurs d'actions nominatives seront effectués à ces actionnaires à leur adresse mentionnée dans le registre des actionnaires.

26.4 Les dividendes peuvent être payés dans la devise et aux heures et endroits déterminés périodiquement par l'Associé Gérant Commandité.

26.5 Tout dividende qui n'a pas été réclamé dans les cinq ans de son annonce sera prescrit et reviendra au Compartiment respectif si ce Compartiment existe toujours.

26.6 Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende annoncé par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

27. Art. 27. Dispositions concernant l'impôt sur le revenu US.

27.1 La Société souhaite être traitée en qualité de partenariat ("partnership") pour les besoins de l'application de l'impôt fédéral américain sur les revenus. Par conséquent, tout investisseur qui détient des actions durant l'exercice fiscal de la Société sera considéré comme un «partenaire» aux fins des dispositions ci-dessous (le Partenaire, collectivement les Partenaires). De plus, chaque Partenaire et collectivement, l'ensemble des Partenaires, autorise l'Associé Gérant Commandité à faire le choix de traiter la Société comme un partenariat pour les besoins de l'application de l'impôt fédéral américain sur les revenus et à procéder à toute autre classification d'entité ou à faire tout autre choix pour les besoins de l'application de l'impôt fédéral américain sur les revenus pour les filiales de la Société que l'Associé Gérant Commandité estime nécessaire, à son entière discrétion.

27.2 Un compte de capital économique distinct sera créé et tenu par la Société pour chaque Partenaire exclusivement. Le compte de capital du Partenaire sera initialement crédité de ses contributions en capital à la Société, après quoi ce compte sera ajusté conformément à la Section 1.704-1(b) du Règlement américain relatif à la trésorerie ("U.S Treasury Regulation Section 1.704-1(b)"). Le compte de capital du Partenaire a pour but de représenter la position de l'investissement économique continu dans la Société. Les comptes de capital doivent être tenus dans le respect de la Section 704 (b) du Code fiscal américain (le Code) et les réglementations qui en découlent.

27.3 Pour les besoins de l'application de l'impôt fédéral américain sur les revenus, la part des résultats imposables du Partenaire, qui est calculée pour la Société au terme de chaque exercice fiscal américain (calculée conformément aux règles de comptabilité fiscale américaines et conformément à la Section 704(b) du Code), est affectée comme suit:

(a) après application des allocations spéciales définies dans le paragraphe suivant, les pertes et profits (ou des éléments de ceux-ci) seront répartis entre les Partenaires proportionnellement à leur participation économique dans les pertes et profits de la Société;

(b) nonobstant toute disposition contraire dans le Mémoire et les présents Statuts, les pertes et profits sont attribués comme si le Mémoire et les présents Statuts contenaient une disposition de compensation de revenus conditionnelle conforme à la Section 1.704-1(b)(2)(ii)(d) du Règlement américain relatif à la trésorerie et des dispositions de remboursement de gain minimum et de remboursement de gain minimum du Partenaire conformes à la Section 1.704-2 du Règlement américain relatif à la trésorerie;

(c) nonobstant cette disposition, les Partenaires partageront certains postes afin de se conformer aux dispositions des Sections 704(c) et 721(c) du Code et la Société attribuera, conformément à la Section 1.704-3 du Règlement américain relatif à la trésorerie, des revenus, gains, pertes et déductions relatifs à sa contribution à la Société de manière à tenir compte de toute variation entre la base imposable adaptée des avoirs et sa juste valeur marchande au moment de la contribution. En conséquence de cette disposition d'affectation spéciale, tout gain attribué sur sa contribution dans la Société sera spécifiquement réaffecté au Partenaire contributeur, dans la mesure du surplus de gain sur les avoirs visé à la Section 704(c) du Code.

27.4 L'Associé Gérant Commandité sera le Partenaire désigné en matière fiscale tel que défini à la Section 6231 du Code. Il peut et doit représenter la Société (aux frais de celle-ci) dans le cadre de tout examen des affaires de la Société par les autorités fiscales américaines, entre autres des procédures judiciaires et administratives.

28. Art. 28. Dépositaire.

28.1 La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque ou une institution de crédit qui doit satisfaire les conditions de la Loi de 2004 (le Dépositaire) qui assumera à l'égard de la Société et de ses actionnaires, les responsabilités prescrites par la Loi de 2004. Les honoraires payables au Dépositaire seront déterminés dans le contrat de dépositaire.

28.2 Si le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, l'Associé Gérant Commandité devra dans les deux mois désigner une autre institution financière pour agir en tant que Dépositaire et l'Associé Gérant

Commandité nommera cette institution afin de devenir Dépositaire en remplacement du Dépositaire sortant. L'Associé Gérant Commandité peut mettre fin au contrat avec le Dépositaire mais ne peut décharger le Dépositaire de ses obligations avant la nomination d'un successeur au Dépositaire pour agir à sa place conformément à ces présentes dispositions.

29. Art. 29. Liquidation.

29.1 La Société peut à tout moment être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale, sous réserve des exigences de quorum et de majorité pour la modification des présents Statuts.

29.2 Dans le cas d'une liquidation volontaire, la Société, continuera, à compter de sa dissolution à exister pour les besoins de la liquidation. Les transactions de la Société seront menées par un ou plusieurs liquidateurs, qui après avoir été approuvés par la CSSF, seront nommés par l'Assemblée Générale, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

29.3 Dans le cas d'une liquidation forcée, les dispositions de la Loi de 2004 et de la Loi sur les Sociétés seront applicables.

29.4 Dans l'hypothèse d'une liquidation volontaire, cette liquidation sera effectuée selon les dispositions de la Loi de 2004 et de la Loi sur les Sociétés.

29.5 L'émission de nouvelles actions par la Société cessera à la date de publication de l'avis de l'Assemblée Générale destinée à se prononcer sur la question de la dissolution et liquidation de la Société.

29.6 La décision de dissoudre la Société sera publiée au Mémorial et dans deux journaux à diffusion adéquate, dont un doit être un journal luxembourgeois.

29.7 En cas de dissolution de la Société, la liquidation doit être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des actionnaires effectuant cette dissolution et qui doit déterminer leurs pouvoirs et indemnités.

29.8 Le ou les liquidateurs réaliseront les actifs de chaque Compartiment dans le meilleur intérêt des actionnaires et répartiront les produits de la liquidation de chaque Compartiment, après déduction des coûts de liquidation, parmi les actionnaires conformément à leurs droits respectifs.

29.9 Tous montants non réclamés par les actionnaires à la clôture de la liquidation de la Société seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg pour une durée de trente (30) ans. Si les sommes déposées ne sont pas réclamées après la durée prévue, elles seront prescrites.

30. Art. 30. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi de 2004 et la Loi sur les Sociétés conformément à l'article 1.2.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts ainsi établis, les parties susnommées ont souscrit les actions comme suit:

ESJ Management S.à r.l., prénommée:	1 (une) Action AC; et
ESJ Holding, LLC, prénommée	<u>49 (quarante-neuf) actions</u>
Total:	50 (cinquante) actions

49 (quarante-neuf) actions ont été libérées par ESJ Holding LLC par le biais d'une contribution en numéraire à hauteur de 5% et l'Action AC a été entièrement libérée par le biais d'une contribution en numéraire d'ESJ Management S.à r.l., de sorte que le montant de 3.450 USD payé par les actionnaires est à la libre disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Déclaration et Frais

Le notaire passant le présent acte déclare que les conditions prévues à l'article 26, 26-3 et 26-5 de la Loi sur les Sociétés ont été remplies et s'en porte expressément témoin. De plus, le notaire instrumentant confirme que les présents Statuts satisfont aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant, au moins approximativement, des coûts, dépenses, salaires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui puisse être engagé ou mis à la charge de la Société en conséquence de sa constitution est évalué approximativement à EUR 2.500,.

Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont immédiatement constitués en assemblée générale, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, les actionnaires ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité:

1. que l'objet de la Société a été déterminée et que les Statuts ont été établis;

2. que PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) est nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013;

3. que le siège social de la société de la Société est établi au 5, Allée Scheffer, L2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. DARDENNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2012. Relation: LAC/2012/30122. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Référence de publication: 2012080249/1680.

(120114369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

MS Multi, Fonds Commun de Placement.

FUSION

Gemäß Beschluss des Verwaltungsrates der Hauck Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. wurde das Sondervermögen am 28. Juni 2012 mit dem Sondervermögen Global Opportunities HAIG fusioniert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, im Juli 2012.

Für den Vorstand der Verwaltungsgesellschaft

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2012086515/1346/11.

Haspa PB HBSF, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds Haspa PB HBSF, welcher von der Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 12. Juli 2012.

Für die Gesellschaft

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2012084770/12.

(120119497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

IPConcept Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 82.183.

Wir informieren, dass die Investmentfonds IPC - Portfolio Invest II (WKN: A0M8JX, ISIN: LU0330160184) und IPC - Portfolio Invest IV (WKN: A0M8JZ, ISIN: LU0330160424) jeweils mit Wirkung zum 30. November 2008 liquidiert wurden.

Die jeweiligen Liquidationserlöse wurden mit Liquidationsabschluss ausgezahlt.

Alle Anteilinhaber wurden erreicht, es erfolgte keine Zahlung an die Caisse de Consignation.

Die Auflösung der Fonds erfolgte jeweils zum 30. November 2008. Die Liquidation ist somit abgeschlossen.

Luxembourg, im Juli 2012.

IPConcept Fund Management S.A.

Référence de publication: 2012086516/755/12.

Romulus Core, Fonds Commun de Placement.

Die Verwaltungsgesellschaft des Fonds "Romulus Core" (FCP) hat am 10. Juli 2012 beschlossen, den Fonds "Romulus Core" gemäß Artikel 16 des Verwaltungsreglements zu liquidieren.

Die Ausgabe von Anteilen wird gemäß Art. 22 Abs. 3 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 mit sofortiger Wirkung eingestellt. Rücknahmen von Anteilen werden mit Wirkung zum 17. Juli 2012 (Datum der Pflichtpublikationen an die Anteilhaber) eingestellt. Als Tag der letzten Preisberechnung (Bewertung) haben wir den 16. Juli 2012 vorgesehen.

Die Depotbank wird den Liquidationserlös unter den Anteilhabern des Fonds nach deren Anspruch verteilen.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012086517/755/11.

New Quick Wash Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 2, rue Mil Neuf Cents.

R.C.S. Luxembourg B 164.381.

Procès verbal de l'assemblée extraordinaire des associés du 30 mai 2012

Le jour 30 mai 2012, à 11,00 h, s'est réuni l'assemblée des associés de la société, auprès de son siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1) Démission gérant administratif.

Assume la présidence de la séance madame CARISSIMO Paola, laquelle déclare l'assemblée valablement constituée pour délibérer sur le point à l'ordre du jour.

Résolution

Sur le point à l'ordre du jour l'assemblée, suite à la démission du gérant administratif monsieur CARISSIMO Giuliano, à l'unanimité, délibère de révoquer le mandat du gérant administratif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est levée à 11,30 heures après rédaction et lecture du présent procès-verbal.

Luxembourg le 30 mai 2012.

Paola CARISSIMO

Le Président

Référence de publication: 2012062870/21.

(120088966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2012.

RAGLAN German Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.521.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale

En date du 12 juin 2012, l'assemblée générale a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Johan DEJANS, en tant qu'administrateur de catégorie 2 de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Madame Elizabeth TIMMER, née le 24 juillet 1965 à Zuidelijke IJsselmeerpolder, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'administrateur de catégorie 2 de la Société, et ce avec effet immédiat

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

Administrateurs de catégorie 1:

- Toni KILDUFF

- Ronan KILDUFF

Administrateurs de catégorie 2:

- Richard BREKELMANS

- Elizabeth TIMMER

- Isabelle ROSSENEU

- de renouveler le mandat du commissaire aux comptes sortant, EUROPEAN AUDIT avec siège social à 11, rue Hiel, L-7390 Blaschette, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 50956;

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

- de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé sortant, Ernst & Young, avec siège social à 7 Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47771.

Son mandat expirera à l'issue de rassemblée générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012074483/33.

(120104830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Promint Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 33.749.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 31 mai 2012

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Francesco RESSIGA VACCHINI, demeurant Via Maggati 1, CH-6901 LUGANO et Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

L'assemblée accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012062871/20.

(120088887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2012.

QL Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 158.670.

Il résulte des résolutions de l'assemblée des actionnaires de la Société du 23 avril 2012 que Madame Laure Wauters, dirigeant d'entreprise, résidant à 3, Val du Prince, 1950 Kraainem Belgique, a été nommée administrateur de la Société.

Le mandat prendre fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012062872/15.

(120088717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2012.

SOGETI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.981.758,79.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 42.610.

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'administration du 20 mars 2012 que:

Les administrateurs décident à l'unanimité de nommer en tant que Délégués à la gestion journalière de la Société:

- Monsieur Alain GENA résidant à Rue de la Platinerie 30, B-6700 ARLON,

- Monsieur Hubert BEAUCARNE résidant actuellement à Perle - L - 8826 - Rue de l'Eglise 5,

- Monsieur Philippe MARGRAFF résidant à Sarre-Union, F - 67260, 17 Rue des Pervenches.

Bertrange, le 20 mars 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012062873/18.

(120088933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2012.

Tri Aqua Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.497.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 21 juin 2012 que CVC Infrastructure GP Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St. Helier, JE4 8PX, Jersey, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 100740 a transféré 1.500.000 parts sociales de la société Tri Aqua Holdings S.à r.l. société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg, ayant son siège social à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169497 (la «Société») de la manière suivante:

1. transfert de 1.351.571 parts sociales de la Société à CVC Infrastructure GP Limited, préqualifié, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Infrastructure Partners (A) L.P. un «exempted limited partnership» crée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Caïman, Iles Caïmans, enregistré avec le Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmans, sous le numéro WK-28208;

2. transfert de 148.429 parts sociales de la Société à CVC Infrastructure GP Limited, préqualifié, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Infrastructure Partners (B) L.P. un «exempted limited partnership» crée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Caïman, Iles Caïmans enregistré avec le Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmans, sous le numéro WK-47504;

Les associés de la Société sont désormais:

Associés	Nombre de parts sociales
CVC European Infrastructure Partners (A) L.P., prénommé	1.351.571
CVC European Infrastructure Partners (B) L.P., prénommé	148.429
Total	1.500.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 juin 2012.

Pour la société

C. Ronfort

Un mandataire

Référence de publication: 2012073961/36.

(120104695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2012.

Sword Group SE, Société Européenne.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.244.

—
Par résolutions en date du 11 avril 2012 le conseil d'administration de SWORD GROUP SE (la "Société") a désigné comme délégué à la gestion journalière pour un mandat prenant effet au 11 avril 2012 et expirant lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui sera tenue en 2016:

- Monsieur Jacques MOTTARD, né à Lyon (France), le 27 avril 1952, de nationalité française, demeurant 1 rue Président Carnot, 69450 Saint-Cyr au Mont d'Or (France)

- Madame Françoise FILLOT, né à Lyon (France), le 23 janvier 1960, de nationalité française, demeurant 286 route de la Glандe, 69760 Limonest (France)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2012.

SWORD GROUP SE

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012062874/19.

(120088674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2012.

Tee-Par Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 73.650.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaires des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 juin 2011 à 10.00 heures

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et H.R.T. Révision S.A. en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B51238, pour une durée de six ans. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Pour la Société

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2012062875/18.

(120088760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2012.

First State European Diversified Infrastructure German Feeder Fund SCA, SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.151.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2012.

Pour FIRST STATE EUROPEAN DIVERSIFIED INFRASTRUCTURE GERMAN FEEDER FUND S.C.A., SICAV-SIF

Société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé

Société en commandite par actions

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012068154/17.

(120097084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

AMA SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.259.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 21 juin 2012 a décidé:

- de renouveler le mandat de:

M. Michel RAFFOUL

Arendt Services, 19, rue Bitbourg, L-1273 Luxembourg

M. Xavier GUILLON

Banque Syz & Co. SA, 30 rue de Rhône, CH-1204 Genève

M. Régis DEYMIÉ

Oyster Asset Management Luxembourg, Rue Henri Schnadt 4a, L-2530 Luxembourg

- en tant qu'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013;

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- en sa qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour AMA SICAV-SIF

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012073455/24.

(120104303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2012.

&coll Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 148.263.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012067940/12.

(120096912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

A.B. Contemporary Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 153.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012067942/10.

(120096947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Well Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 154.121.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société du 7 juin 2012

Quatrième résolution

Approbation du remplacement de Monsieur Yves CACCLIN par Monsieur Marc AUGIER en tant qu'Administrateur.

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Yves CACCLIN en tant qu'Administrateur qui prendra effet à l'issue de cette Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale des Actionnaires nomme Monsieur Marc AUGIER, né le 23 mars 1970 à Marseille (France), demeurant professionnellement au 11 - 13 avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, qui l'accepte, et dont le mandat prendra effet à l'issue de cette Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2011 et fin à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Cinquième résolution

Approbation de la révocation du Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale décide de révoquer rétroactivement Ernst & Young, demeurant au 7 Parc d'Activité Syrdall L-5355 Münsbach, et portant le n° RCS B 47771 en tant que Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2011.

Sixième résolution
Approbation de la nomination du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide de nommer rétroactivement Ernst & Young SA, demeurant au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, et portant le n° RCS B 47771, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale décide de nommer Deloitte Audit S.à.r.l, demeurant au 560 rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg et portant le n° RCS B 67895, aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2012. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

WELL INVESTMENTS SA

Référence de publication: 2012074004/32.

(120104309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2012.

Agresto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 50.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012067946/9.

(120097567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Allianz Global Investors Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.659.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.06.2012.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Markus Biehl / Oliver Eis

Référence de publication: 2012067948/12.

(120096864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Aramark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.472.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012067967/9.

(120097521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Arup (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 148.355.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Arup (Luxembourg) SARL

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012067969/11.

(120097368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

YooCap Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 60.000,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 162.427.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession portant sur 600 parts (représentant 100% du capital social) de la société YooCap Holdings S.à r.l. immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B162427 conclu entre M. John HITCHCOX et M. Jagdish JOHAL, d'une part et la société YooWWI Group S.A. immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B168237, d'autre part, en date du 14 Mai 2012 que:

- La société YooWWI Group S.A. ayant son siège social au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a acquis les 600 parts cédées par M. John HITCHCOX et M. Jagdish JOHAL et est désormais associée de la Société en date du 14 Mai 2012.

Faisant suite à la cession des 600 parts que M. John HITCHCOX et M. Jagdish JOHAL détenaient dans le capital social de la Société, M. John HITCHCOX et M. Jagdish JOHAL ne sont plus associés de la Société en date du 14 Mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour YOOCAP HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012074014/22.

(120104324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2012.

Aclepios SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACLEPIOS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012067972/11.

(120096986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

MAMERANUS Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 99.487.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2012:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jens CHRISTIANSEN, administrateur, demeurant professionnellement au 85-87 Parc d'Activités L-8303 CAPELLEN, aux fonctions d'administrateur et président du conseil d'administration;

- Monsieur Marcel HETTO, administrateur, demeurant professionnellement au 85-87 Parc d'Activités L-8303 CAPELLEN, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Denis CRIDEL, administrateur, demeurant professionnellement au 85-87 Parc d'Activités L-8303 CAPELLEN, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Erny SIMON, administrateur, demeurant professionnellement au 85-87 Parc d'Activités L-8303 CAPELLEN, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Olivier WEBERT, administrateur, demeurant professionnellement au 85-87 Parc d'Activités L-8303 CAPELLEN, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Andreas WENER, administrateur, demeurant professionnellement au 85-87 Parc d'Activités L-8303 CAPELLEN, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'Assemblée nomme aux fonctions de réviseurs d'entreprises la société AUDITEURS ASSOCIÉS avec siège social au 32, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg en remplacement de la société FIDUO.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 23 mai 2012:

Conformément à l'article 9 des statuts de la société, le Conseil d'Administration nomme comme Président du Conseil d'Administration de la société, Monsieur Jens Christiansen, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L-8303 CAPELLEN.

Luxembourg, le 22 juin 2012.
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012074394/34.

(120104867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

AG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 125.426.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12.06.12.

Référence de publication: 2012067977/10.

(120097111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

AIC, Agriculture Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 29.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012067980/10.

(120097480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Akbank Turkish Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 138.732.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 12 juin 2012.

Pour le compte de Akbank Turkish SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2012067982/12.

(120097079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

European Energy Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 50.048.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée général ordinaire qui s'est tenu le 15 juin 2012 à 11.30 heures au siège social

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Unal AYSAL, Chalet Mon Méchant Loup, CH-3975 Randogne

Serdar BILGIC, 5, avenue des Anémones, B-1640 Rhode-Saint-Genèse

Enver GUNEY, 24, Angora Evleri, İnönü Caddesi, Beysukent, Turkey

Cosafin S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, represented by Mr Jacques Bordet, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

Joseph WINANDY, 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig
 - L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de:
 Pierre SCHILL, 18A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
 - Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme
 S. BILGIC / U. AYSAL
 Administrateur / Président

Référence de publication: 2012074226/22.

(120104798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Hapo G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9260 Diekirch, 6, rue du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 127.881.

Im Jahr zweitausendzwoölf, am neunzehnten Juni.

Vor der Unterzeichneten, Maître Karine REUTER, Notar mit Amtssitz in Petingen.

Ist erschienen:

Frau Nathalie FOHL, geboren am 6. Februar 1969 in Luxemburg, wohnhaft in L-9260 Diekirch, 6 rue du Marché, handelnd in ihrer Eigenschaft als einziger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HAPO G.m.b.H.

mit Sitz in L-6581 Rosport, 21-23 rue du Pont,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Fernand UNSEN aus Diekirch, am 7. Mai 2007, veröffentlicht im Memorial C, am 6. Juli 2007, Nummer 1.381, Seite 66.283.

In ihrer Eigenschaft als einziger Gesellschafter hat die Erschienene dann folgende Beschlüsse genommen:

Erster Beschluss

Der einzige Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft von L-6581 Rosport, 21-23 rue du Pont, auf die neue Adresse gelegen in L-9260 Diekirch, 6 rue du Marché, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Der einzige Gesellschafter beschließt den Artikel 4, 1. Absatz wie folgt abzuändern:

„ **Art. 4. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Diekirch.“

Dritter Beschluss

Der einzige Gesellschafter beschließt Herrn Paul LANGINI, geboren am 13. Februar 1957 in Echternach, wohnhaft in L-9260 Diekirch, 6 rue du Marché, mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer abzurufen.

Frau Nathalie FOHL, geboren am 6. Februar 1969 in Luxemburg, wohnhaft in L-9260 Diekirch, 6 rue du Marché, wird mit sofortiger Wirkung zum neuen Geschäftsführer ernannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Annahme:

Frau Nathalie FOHL, in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführerin der Gesellschaft „HAPO G.m.b.H.“, erklärt andurch die Anteilabtretung vom 24. Februar 2012, veröffentlicht im Memorial C, am 17. April 2012, Nummer 982, Seite 47.119, namens der Gesellschaft gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches anzunehmen und bestätigt dass diesbezüglich kein Hindernis besteht und stellt fest dass sämtliche Anteile durch Frau Nathalie FOHL gezeichnet sind.

Kosten

Die von der Gesellschaft getragenen Ausgaben, Kosten, Gebühren und sonstigen Aufwendungen aller Art, die durch diese Handlungen anfallen, werden auf ungefähr tausend dreihundert Euro (1.300,-€) geschätzt.

Gegenüber dem unterzeichneten Notar sind jedoch sämtliche unterzeichneten Parteien persönlich und solidarisch haftbar für die Zahlung aus gegenwärtiger Urkunde entstehenden Kosten und Honorare, was von den unterzeichneten Parteien speziell anerkannt wird.

Da keine weiteren Punkte der Tagesordnung offenstehen und keine weiteren Bitten um Diskussion vorgetragen wurden, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Petingen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung hat der Erschienene gemeinsam mit dem Notar die Urkunde unterzeichnet.

Signés: N. FOHL, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juin 2012. Relation: EAC/2012/7952. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012074302/49.

(120105038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Harbour LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.677.

Les statuts coordonnés au 5 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012074299/11.

(120104780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Icare Promotions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.930.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 juin 2012.

Référence de publication: 2012074320/10.

(120104793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Keytrade Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 69.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068267/9.

(120096885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Kihn, Société Anonyme.

Siège social: L-3754 Rumelange, 17, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 10.160.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068278/9.

(120097192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.
